

**COMPTE RENDU POUR AFFICHAGE**

L'an deux mil dix-sept, le 9 mars à 18h10, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

**Étaient présents :** Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jean-Claude BOUROUH (parti au point n°3), Jacques BOUQUENEUR, Laurent BROCHET, Claude BRUCKERT, Jacques DEAS, Monique DINET, Roland DAMOTTE, Christine DEL PIE, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Gérard FESSELET, Joseph FLEURY, Daniel FRERY, André HELLE, Marie-Lise LHOMET (partie au point n°2/procuration), Bernard LIAIS, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Emmanuelle MARLIN, Robert NATALE, Pierre OSER (parti au point n°18), Frédéric ROUSSE (parti au point n°2/Procuration), Roger SCHERRER (parti au point n°2), Jean-Claude TOURNIER, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE **membres titulaires.**

**Étaient excusés :** Mesdames et Messieurs, Anissa BRIKH, Sophie GUYON, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Didier MATHIEU, Cédric PERRIN, Jean RACINE (arrivé à partir du point n°2), Claude SCHWANDER, Bernard TENAILLON, Dominique TRELA.

**Avaient donné pouvoir :** Mesdames et Messieurs Anissa BRIKH à Jean LOCATELLI, Jean-Louis HOTTLET à Christian RAYOT, Sophie GUYON à Robert NATALE, Fatima KHELIFI à Pierre OSER, Cédric PERRIN à Bernard LIAIS.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 27 février	Le 27 février	En exercice	41
		Présents	31
		Votants	36

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Robert NATALE est désigné.

**2017-02-01 Approbation du procès-verbal du conseil du 26 janvier 2017**

*Rapporteur : Christian RAYOT*

**Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents décide :**

- **d'approuver le procès-verbal du Conseil Communautaire du 26 janvier 2017.**

*Annexe : Procès-verbal du 26 janvier 2017*

## 2017-02-02 Vote du DOB-Budget Général

Rapporteur : Christian RAYOT

Le débat d'orientation budgétaire doit permettre aux élus d'avoir une vision de l'environnement juridique et financier de la collectivité mais aussi d'appréhender les différents éléments de contexte pesant sur la préparation budgétaire de l'année à venir.

Prévu par l'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales, le débat d'orientations budgétaires, qui doit se tenir dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif, a pour objectif d'apporter aux membres des assemblées délibérantes les éléments nécessaires à leur débat, qui doit permettre de dégager les priorités de l'année en cours, sans pour autant lier l'exécutif par un vote.

\*  
\* \*

### Préambule du Président

La préparation du budget pour l'exercice 2017 s'effectue dans un contexte qui reste particulièrement difficile pour les collectivités locales.

Première difficulté, l'atonie de l'économie. Les prévisions de croissance pour l'année 2016, déjà bien faibles, ont été démenties par la réalité, pour s'établir autour de 1%, signe d'une économie qui ne redémarre toujours pas, étouffée par des politiques publiques tant nationales qu'européennes qui montrent chaque jour davantage leurs effets négatifs. De cette conjoncture morose résultent des recettes fiscales dont les bases ne progressent guère.

Seconde difficulté, la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités. En trois exercices, l'ensemble des dotations que nous recevons de l'Etat aura ainsi diminué d'environ 580 000 euros, ce qui correspond à une baisse de plus de 22% par rapport à 2014 de cet ensemble de ressources. Rapporté à l'ensemble de notre budget, c'est une diminution de l'ordre de 5% que nous subissons, le tout dans un contexte général où la croissance des bases ne permet pas de compenser ces diminutions. Ainsi, l'Etat inflige aux collectivités un traitement qu'il ne s'impose pas à lui-même dans sa course éperdue à la réduction des déficits. On ne peut que se montrer particulièrement inquiets face au contenu des programmes de certains candidats, qui prévoient des baisses encore plus massives des dotations de l'Etat à des collectivités souvent d'ores et déjà exsangues. Pour une intercommunalité comme la nôtre, qui reverse aux communes membres la fiscalité transférée, cette baisse des dotations de l'Etat est encore plus sensible.

Troisième difficulté, l'absence de maîtrise de parties importantes de ce budget ; en effet, une part importante du budget de fonctionnement est consacrée au financement du service départemental d'incendie et de secours. Alors qu'un consensus avait pu être trouvé lors de la départementalisation du S.D.I.S., amenant chaque collectivité à financer celui-ci en fonction de sa richesse fiscale et du service rendu, la Communauté de l'agglomération belfortaine a déchiré cet accord et imposé unilatéralement un nouveau mode de répartition, ne tenant pratiquement plus compte des différentiels de richesse. La conséquence en est pour nous une augmentation de 128 000 € en 2017, soit 12,6% d'augmentation ; les évolutions sont encore plus brutales en ce qui concerne les Vosges du Sud.

Dans un tel contexte, il devient bien évidemment de plus en plus difficile d'établir un budget. Et l'exercice devient encore plus difficile quand on sait que les données concernant les bases fiscales ne sont pas communiquées aux collectivités dans des délais leur permettant d'en disposer pour leurs débats d'orientation générale, et ce depuis la réforme de la taxe professionnelle et son remplacement par une C.V.A.E. au rendement à peu près imprévisible, impôt sur les flux et non sur les stocks.

Encore avons-nous la chance de disposer de recettes dynamiques en matière de cotisation foncière des entreprises, liées pour une large part aux investissements importants qui ont été réalisés ces dernières années par la SEM Sud, et qui ont permis une forte augmentation des bases. Ce mouvement devrait se poursuivre dans les prochaines années, avec en particulier la restructuration du site dellois de LISI. Mais il va de soi que ces évolutions sont insuffisantes pour faire face à la baisse des dotations et aux augmentations de contributions qui nous sont imposées depuis l'extérieur.

En dépit de ces difficultés, nous devons continuer à aller de l'avant, et ce de façon résolue.

Le premier enjeu, pour une collectivité comme la nôtre, est de rester une collectivité de projet, une collectivité d'investissement à même de dessiner l'avenir de son territoire et de construire son attractivité. Telle est la première orientation qui vous est proposée dans l'élaboration du budget pour 2017. Le mouvement général que chacun peut constater tend à une accélération de la concentration des richesses sur une petite part du territoire national, et au déperissement du reste. Les métropoles, par cet effet de concentration, parviennent à tirer leur épingle du jeu de la mondialisation, les territoires périphériques sont engagés dans une spirale de plus en plus mortifère. La plupart des pays sont concernés par ces évolutions, qui se traduisent de plus en plus dans les urnes, comme en témoignent les votes aux Etats-Unis de la ceinture de rouille, ou en Angleterre des vieux bassins industriels. Une large part de la population a de plus en plus le sentiment d'être abandonnée par des élites qui ne la comprennent plus.

Certaines situations sont sans aucun doute tranchées. Les grandes métropoles, où la réforme des régions tend à concentrer de plus en plus l'emploi public supérieur, les fonctions de recherche et de développement, l'enseignement supérieur, et plus généralement les facteurs d'attractivité, sont bien identifiées. Sur le Grand-Est, seule Strasbourg peut prétendre à ce statut. A l'inverse, des secteurs comme la Haute-Marne n'ont guère de chances d'échapper à un déclin programmé.

Notre situation n'est pas aussi claire. Il y a quelques années, incontestablement, nous nous rangions parmi les territoires en déclin, avec une chute brutale de l'emploi industriel, la perte globale d'emplois, l'enclavement géographique. Mais différents éléments sont venus enrayer cette évolution, à commencer par les résultats du travail effectué par Jean-Pierre Chevènement en faveur du nord-est comtois. Avec à nos portes la gare T.G.V., l'Université de technologie, qui est devenue en quelques années la quatrième école d'ingénieurs de notre pays par le nombre de diplômés délivrés chaque année, et désormais le nouvel Hôpital et demain une clinique importante, nous disposons désormais d'une part non négligeable des attributs d'une agglomération solide qui, sans pouvoir prétendre au rang de métropole, tend à s'en rapprocher. L'achèvement de la Transjurane nous place par ailleurs désormais sur un axe qui a vocation à connaître une forte croissance, nous arrimant de façon efficace à la Suisse, oasis de prospérité au sein de l'espace européen. Plus de trente années de travail ont été nécessaires pour parvenir à ces résultats, sans lesquels notre sort serait probablement aujourd'hui scellé.

Sans ces différents éléments, le nord-est comtois ne disposerait d'aucune attractivité, et il est peu probable qu'un groupe comme LISI, quelle que puisse être la force de l'enracinement dans un territoire, aurait fait le choix d'installer son siège dans notre communauté, et d'y investir. C'est parce que nous disposons de ces atouts qu'il est envisageable de diriger, depuis notre sol, un groupe comptant onze mille collaborateurs répartis sur plus de quarante sites sur tous les continents.

Pour autant, notre sort n'est scellé ni dans un sens, ni dans un autre, car le nord-est comtois ne sera identifié comme un secteur à caractère métropolitain que s'il se met en ordre de marche pour construire collectivement son destin. Or, si une structure a été créée, elle est restée jusqu'à présent une coquille vide, qui ne porte aucun autre projet que ceux ressassés depuis dix ans et jamais aboutis, comme l'unification de l'offre de transports, qui est un problème technique et non un projet politique. Il suffit de constater les polémiques qui ont régné quant au transfert de la clinique de la Miotte à la Jonxion, il suffit de constater le projet porté par le pays de Montbéliard pour développer, sur Technoland, un projet concurrent de la Jonxion, il suffit de constater que le projet du S.M.A.U., même réduit au haut débit, a été anéanti par le retrait du Doubs, pour conclure que la tendance n'est plus à la construction de l'Aire urbaine,

bien au contraire, les forces centrifuges semblant avoir pris durablement le dessus, alors que seule une unité bien comprise, au service d'un projet fédérateur, permettrait de mettre en valeur nos atouts et de forcer un destin qui reste à écrire.

Nous devons donc rester une collectivité de projet, et prendre de l'avance pour pouvoir nous inscrire résolument dans les dynamiques qui ne manqueront pas de revenir. Les projets ne nous manquent pas, menés ou bien directement, ou bien à travers les outils que nous avons mis en place et qui permettent de démultiplier l'action. Ainsi, en 2017, nous mènerons l'aménagement de la place des Forges, préparatoire à l'arrivée de LISI, tout en engageant la restructuration du site de LISI à Delle. Plusieurs implantations devraient se concrétiser sur nos zones d'activités, aux Grands Sillons et sur le Technoparc, qui disposent de réels atouts. En matière touristique, le projet central de 2017, au-delà de l'extension des Cabanes des Grands Reflets, sera le Café du canal, à Brebotte, destiné à répondre aux besoins des utilisateurs de l'eurovéloroute des fleuves. En matière de logement, nous allons lancer notre deuxième opération concertée d'amélioration, et nous pouvons espérer avoir des réponses à notre appel d'offres portant sur la restructuration des Fonteneilles, avec pour objectif d'en faire un nouveau symbole de modernité. De même, en matière de commerce, des dossiers importants sont à l'étude. Et ce sans parler des dossiers plus techniques, avec les importants programmes relatifs à l'eau et à l'assainissement, ou encore la nouvelle déchetterie de Florimont.

Seuls, nos ressources ne nous permettraient pas de conduire ces différents projets. En effet, si nos excédents cumulés restent confortables, nous permettant de couvrir cette année notre programme d'investissement sans recourir à l'emprunt, la réduction des dotations ne nous permet plus de dégager d'épargne supplémentaire pour financer les investissements, hors recettes exceptionnelles. L'enjeu devient donc d'obtenir le plus possible de financements extérieurs. Le contexte est, là encore, paradoxal : l'argent public est de plus en plus rare, mais la plupart des collectivités sont dans une telle situation qu'elles ne peuvent plus porter de projets, ce qui permet d'accéder à différentes ressources, en particulier celles mises en œuvre par l'Etat et la Région afin de soutenir l'activité économique. Cela suppose d'être à même d'entrer dans des processus de contractualisation et de réponse à des appels à projets de plus en plus complexes, et donc d'allier une capacité politique à porter un projet, et une capacité technique permettant d'accéder aux financements. De même que nous n'aurions probablement pas pu porter le projet des Forges de Grandvillars si nous n'avions pu obtenir la labellisation en pôle d'excellence rurale, les projets présentés ici ne seront supportables financièrement que par la conclusion avec l'Etat d'un contrat de ruralité, et l'entrée dans des programmes régionaux qui nous sont désormais accessibles parce que nous avons été retenus au titre des politiques 'bourgs centres'.

En matière de fonctionnement, la baisse de nos recettes nous contraint à des économies drastiques, et ce alors même que nos différentes communes sont en demande de transferts de compétences, dans des domaines où ceux-ci seraient parfaitement légitimes. A titre d'exemple, la piscine de Delle, fréquentée par les habitants de l'ensemble de la Communauté, a parfaitement vocation à devenir un équipement communautaire. De même, nous avons réussi à mutualiser certaines fonctions, par exemple en ce qui concerne la police municipale, mais aussi pour ce qui concerne le droit des sols, sans pour autant dépouiller les communes de leurs prérogatives, ni leur demander de contribuer à l'ensemble de l'effort (à titre d'exemple, les contributions des communes pour le financement de la police intercommunale représentent seulement le quart des dépenses, et aucune contribution n'est demandée pour ce qui concerne le droit des sols). Mais nous sommes, clairement, à la limite de ce que nous pouvons faire. Constatons par ailleurs que, alors que jusqu'à présent, les dotations de l'Etat étaient calculées en fonction du degré de développement des mutualisations, cette incitation a désormais disparu...

Toutes ces questions devront être approfondies en 2017. La Communauté de communes n'a aucunement vocation à dépouiller les communes de leurs compétences. Elle n'a pas plus vocation à se substituer à elles dans la prise en charge de certaines dépenses, si les transferts correspondants ne sont pas mis en œuvre. Il nous appartient en revanche de définir une architecture cohérente de services à la population permettant de répondre aux attentes de nos

concitoyens, et de mettre en œuvre les mutualisations de moyens permettant de réaliser des économies de fonctionnement collectives. Mais, en tout état de cause, il est certain que nous ne pourrons pas, durablement, maintenir le même niveau de service avec des recettes qui ne cessent de diminuer, et alors que les principaux candidats à l'élection présidentielle ont mis à leur programme un véritable démantèlement des politiques locales par l'assèchement complet des ressources des collectivités.

### Recettes fiscales (en attente des bases 2017 DGFIP)

Pour info / rappel (FDL n°1259 FPU 2016/ 1386 RC)

	Taux 2016	Bases 2016	Recettes 2016	Bases estimées 2017(+0.4%)	Recettes estimées 2017
<b>CFE</b>	26.01%	6 014 000	1 564 241	6 038 056	1 570 498
<b>TH</b>	9.52%	22 880 000	2 178 176	22 971 520	2 186 888
<b>TFB</b>	1.00%	23 261 000	232 610	23 354 044	233 540
<b>TFNB</b>	1.61%	440 700	7 095	442 462	7 123
<b>CVAE</b>			700 009		768 085
<b>TASCOM</b>			202 493		205 000
<b>IFER</b>			69 993		70 000
<b>TOTAL</b>			<b>4 954 617</b>		<b>5 041 134</b>

### Evolution des dotations

	2014	2015	2016	Estimations 2017
Dotation d'intercommunalité	648 033.00	485 510.00	352 966.00	300 000.00
Dotation de compensation	1 483 060.00	1 450 693.00	1 422 621.00	1 300 000.00
Dotation de compensation de la réforme de la TP	176 878.00	173 005.00	163 648.00	153 000.00
Dotation uniques spécifiques TP			7 413.00	7 000.00
Attribution du fonds départemental de la TP	188 023.18	182 375.00	188 023.08	185 000.00
Compensation au titre de la CET			638.00	600.00
Compensation au titre des exonérations de taxes foncières	652.00		470.00	400.00
Compensation au titre des exonérations de taxes d'habitation	119 305.00	138 657.00	92 535.00	90 000.00
<b>TOTAL</b>	<b>2 615 951.18</b>	<b>2 430 240.00</b>	<b>2 221 281.08</b>	<b>2 036 000.00</b>

-185 711.18

-208 958.92

-185 281.08

**-579 951.18**

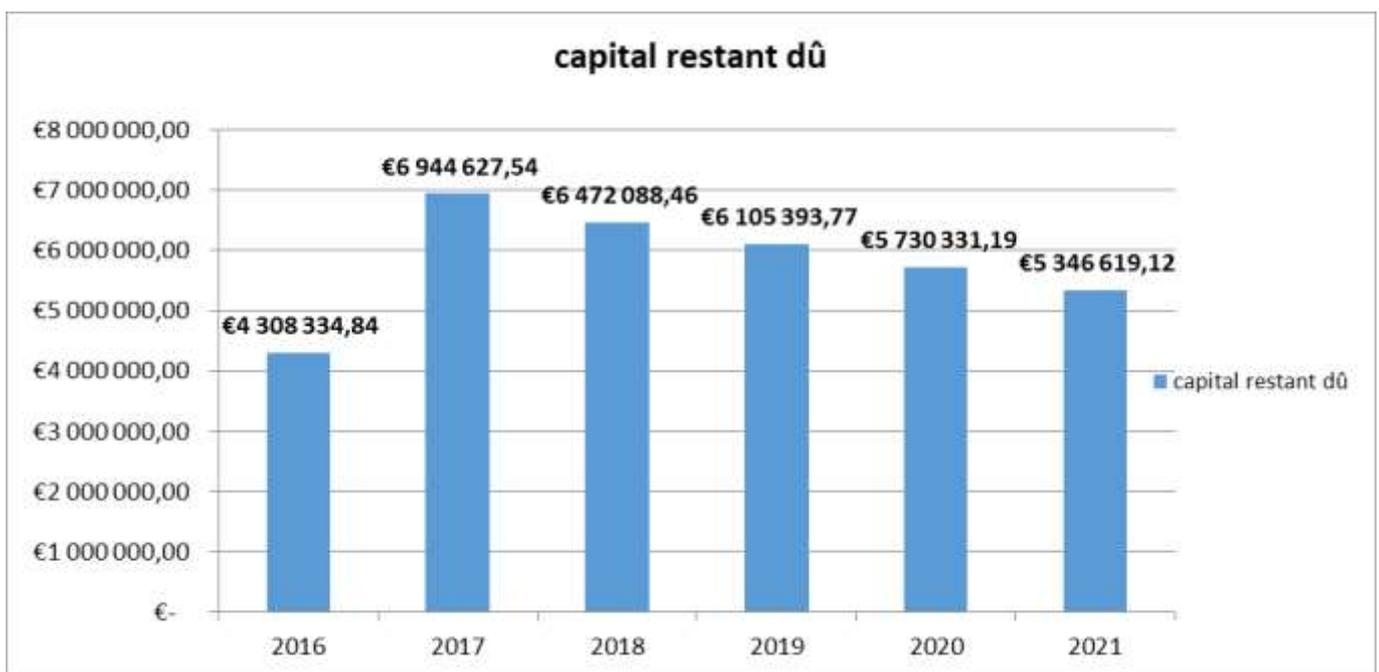
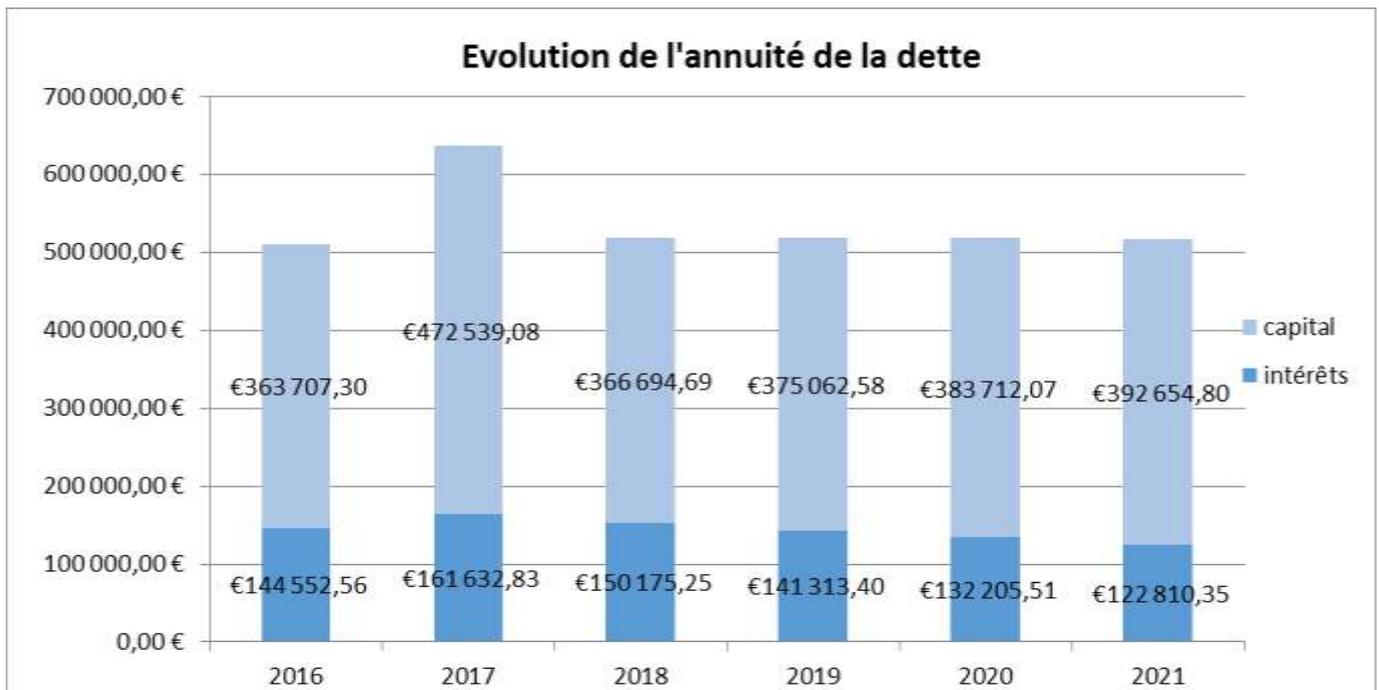
## Etat de la dette

L'endettement au 1er janvier 2016 était de 4 308 334,84 € (8 emprunts dont 2 à taux révisables).

L'encours remboursé sur 2016 représentait 508 259,86€ soit 363 707,30 € en capital et 144 552,56 € en intérêts.

**Un emprunt d'un montant de 3 millions a été contracté en 2016.**

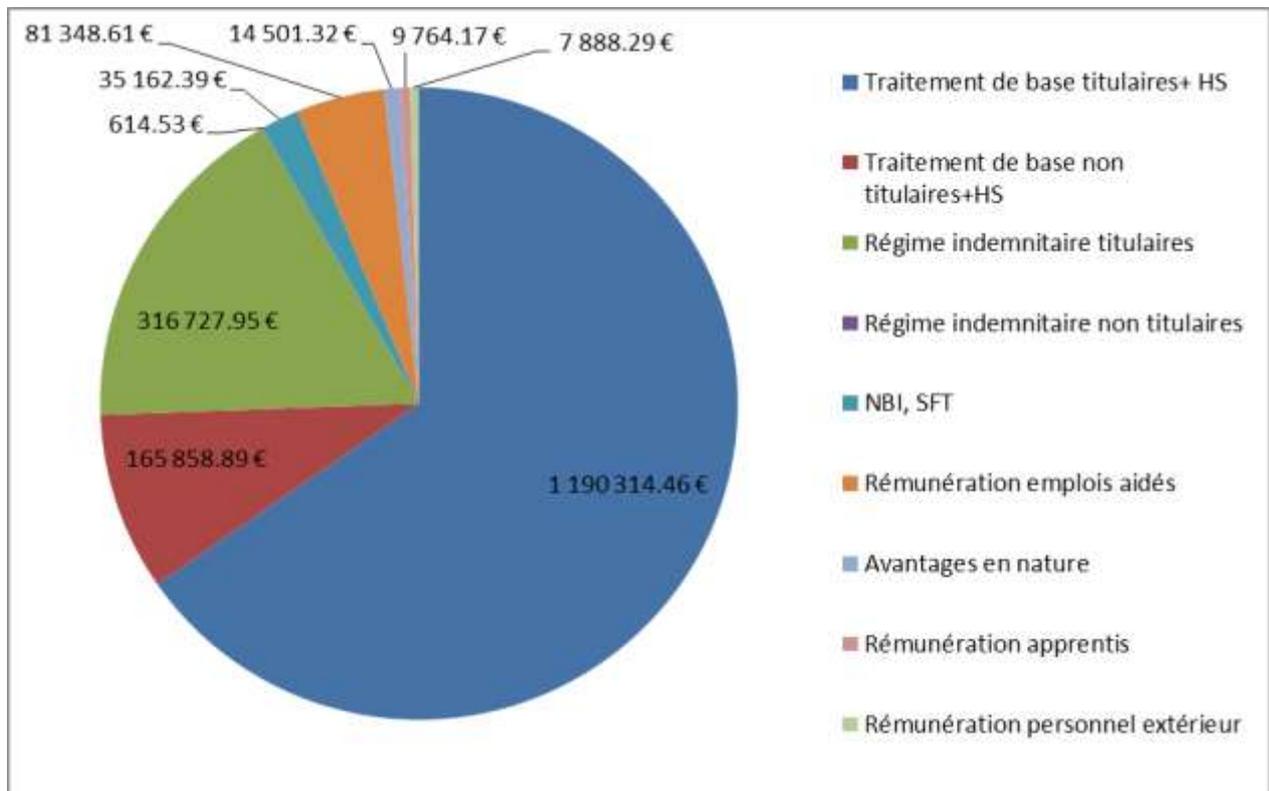
### Situation actuelle :



## Evolution des effectifs et charges de personnel

	2015	2016
<b>Effectifs équivalent temps plein</b>	62	63
charges de personnel	2 447 700.03€	2 703 573.57€
prises de compétence		
mutualisation	instruction droit des sols	
fusion/ absorption		

### Répartition 2016 des rémunérations « Traitement de base/Régime indemnitaire/avantages en nature »



\*charges salariales comprises (hors charges patronales)

Pour l'année 2017, les charges de personnel sont estimées à 2 860 700 € et prévoient l'intégration d'un agent supplémentaire à temps plein (protection des milieux aquatiques), un agent chargé d'accueil (temps plein) pour le site de Grandvillars, le remplacement d'un congé maternité suivi d'un congé parental (temps plein).

## Etat sur la mutualisation

Par délibération n°2015-09-11, le Conseil Communautaire a validé le Schéma de mutualisation de la Communauté de Communes fixant les grandes orientations, et permettant d'engager une réflexion sur la mise en œuvre à partir de 2016, d'une organisation commune plus aboutie permettant une meilleure efficacité opérationnelle conduisant, à terme, à une optimisation financière.

La disposition relative au coefficient de mutualisation des services d'un EPCI à fiscalité propre instauré par la loi "Maptam" de janvier 2014 est abrogée par la loi de Finances 2017. En l'absence de décret d'application, le coefficient n'a jamais été utilisé (article 138 LFI).

### Les mutualisations déjà réalisées :

Deux services ont été mis à disposition des communes sans prise de compétence :

la police intercommunale créée en 2011

17 communes sont aujourd'hui adhérentes au service (Beaucourt, Brebotte, Bretagne, Chavanatte, Courtelevant, Courcelles, Delle, Fêche l'Eglise, Florimont, Grandvillars, Grosne, Joncherey, Lebetain, Lepuix-Neuf, Recouvrance, Saint-Dizier, Vellescot).

Le service compte 8 agents.

le service d'instruction du droit des sols créé en 2015

Le service est chargé de l'instruction de l'ensemble des certificats et autorisations d'urbanisme (CUa et b, déclaration préalable, permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager) sur les 24 communes adhérentes (Beaucourt, Boron, Brebotte, Chavanatte, Chavannes-les-Grands, Courcelles, Courtelevant, Croix, Delle, Faverois, Fêche-l'Eglise, Florimont, Froidefontaine, Grandvillars, Grosne, Joncherey, Lebetain, Lepuix-Neuf, Montbouton, Réchésy, Recouvrance, Saint-Dizier l'Evêque, Suarce, Vellescot).

Le service compte 1,5 agent.

La Société Publique Locale Sud Immobilier, créée en 2013 et dont les actionnaires sont exclusivement la CCST et 22 communes du Sud Territoire, a été constituée pour apporter des compétences en matière d'ingénierie, de montage et de suivi d'opérations pour les communes, dans le cadre de réalisation d'opérations d'aménagement, opérations de construction et exploitations de services.

Un appui administratif et technique est donc disponible pour les communes sous forme de prestations de services facturées sous des conditions « in-house » (en interne), et réglé par convention entre la SPL et les communes actionnaires ou la Communauté de Communes.

- Le conseil juridique

Depuis le 1er janvier 2016, la CCST adhère au service de SVP.

La CCST a souhaité faire bénéficier ses communes membres de ce service dans le cadre d'une mutualisation d'un accompagnement juridique.

Ainsi, pour toute question, les communes s'adressent par écrit (courrier ou mail) à la CCST qui se charge de consulter les services de SVP pour ensuite transmettre les réponses juridiques aux problématiques soulevées. Jusqu'à présent, la CCST a été sollicitée par les communes de Courtelevant, Croix, Delle, Fêche l'Eglise et Grandvillars.

## Une image du compte administratif 2016

	Résultats 2016	Résultats 2015 reportés	Tous exercices confondus		Restes à réaliser à inscrire en investissement au budget 2016
Fonctionnement	1 941 620.44	4 203 766.01	6 145 386.45	Dépenses	1 453 075.57
Investissement	1 856 628.73	- 965 379.97	891 248.76	Recettes	76 941.47
Total cumulé			7 036 635.21		

Les premières projections laissent apparaître :

- Un **résultat d'exercice excédentaire** à hauteur de **1 941 620,44 €** et un **résultat cumulé en fonctionnement** lui aussi **excédentaire de 6 145 386,45 €**.
- Un excédent à la **section d'investissement de 1 856 628,73 € pour 2016** et un **résultat cumulé excédentaire de 891 248,76 €** en incluant le déficit reporté de 2015.
- Des restes à réaliser à hauteur de **1 453 075,57 € en dépenses** et à hauteur de **76 941,47 € en recettes**.

## Les orientations 2017

### Affaires générales

#### Instruction des autorisations liées au droit des sols

Suite à la réforme de la filière ADS (Application du Droit des Sols), la CCST a créé un service Instruction des autorisations liées au droit des sols opérationnel le 1er juillet 2015 et chargé, pour le compte des communes adhérentes, des actes d'instruction du sol conformément aux dispositions des articles R410-5 et R423-15 du Code de l'urbanisme.

24 des 27 communes de la CCST adhèrent au service composé de 2 personnes pour 1,5 ETP. Sur l'année 2016, 980 dossiers ont été instruits par le service.

Les principaux investissements prévus en 2017 sont liés à la numérisation et l'intégration de nouvelles couches de données dans le logiciel d'instruction (notamment des nouveaux documents d'urbanisme communaux) et à du mobilier et systèmes de rangement pour les nouveaux bureaux du service dans le bâtiment R des Forges.

Le coût annuel de fonctionnement du service est évalué à **100 000 euros** (dont 62 000 euros de charges de personnel).

## **Création d'une offre de stationnement** **Aménagement d'une aire de co-voiturage**

Afin de favoriser le covoiturage et l'accès aux transports en commun (bus, train,...) et ainsi proposer une alternative efficace à la voiture individuelle aux travailleurs frontaliers et permettre une réduction du stationnement « sauvage » actuel aux abords de la frontière, la CCST souhaite réaliser un parking de covoiturage de 60 places sur la zone du Technoparc. Ce projet a été validé en séance du conseil communautaire du 3 novembre 2016.

Le montant des dépenses liées au projet est estimé à **407 000 euros** (achat terrain 41 000 euros + aménagement 60 places 301 000 euros + études et maîtrise d'œuvre 65 000 euros).

En termes de recettes,

Le projet est inscrit dans le Contrat d'Aménagement et de Développement Durable (CADD) 2015-2017 de l'Aire Urbaine Nord Franche-Comté et donc éligible aux subventions de la Région pour un montant de 41 000,00 euros.

Une demande au titre de la DETR 2017 sur l'axe développement économique a également été déposée auprès des services de l'Etat pour un montant de 69 800,00 euros (20% du montant du projet HT).

Une demande de subvention au titre du FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) 2014-2020 sera sollicitée pour un montant de 133 000,00 euros lors du prochain appel à projets sur la mesure concernée.

## **Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)**

Dans la continuité de la première OPAH de la CCST menée entre 2006 et 2010, et afin de permettre la poursuite des efforts de réhabilitation et amélioration des logements, la CCST a acté en séance du 23 juin 2016 le lancement d'une nouvelle OPAH.

Le marché de diagnostic étude préalable à la mise en place d'une OPAH a été attribué fin 2016 à la société Urbam Conseil pour un montant de 26 880,00 euros.

Cette étude sera suivie en 2017 par une étude pré-opérationnelle pour un montant estimé à 48 000,00 euros, l'objectif étant d'entrer en phase opérationnelle (suivi-animation et travaux) début 2018.

Pour l'étude préalable, l'ANAH a attribué à la CCST une subvention de 50% du montant de l'étude HT (soit 11 200,00 euros). Une subvention du Département est également attendue pour un montant de 2240,00 euros (10% du montant de l'étude).

Les mêmes partenaires seront sollicités courant 2017 pour des subventions liées à l'étude pré-opérationnelle, sur les mêmes taux d'intervention.

## **Centre aquatique de Delle**

A la demande de la Ville de Delle et devant l'intérêt et le rayonnement intercommunal de l'équipement, la CCST poursuit en 2017 son travail amorcé en 2016 sur la question d'un possible transfert du centre aquatique de Delle à la Communauté de Communes et des modalités de ce transfert. Une étude pour un montant TTC de 2 100,00€ sera menée courant 2017 afin d'étudier de nouvelles possibilités de gestion pour ce type d'équipement. Aucune autre dépense liée à ce projet n'est prévue en 2017.

## **Projet AMI Bourg-centre / Phase 2 étude de programmation**

En octobre 2016, les 3 communes de Beaucourt, Delle et Grandvillars ont été déclarées lauréates de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) bourg-centre de la Région Franche-Comté à l'issue de la phase 1 portée par le Syndicat Mixte du SCOT du Territoire de Belfort.

La phase 2 de cet appel à projets consiste en la réalisation d'une étude de programmation sur ces 3 bourgs. L'appel d'offres pour cette prestation d'étude sera lancé courant 2017 pour un montant maximum estimé à 96 000,00 euros.

La dépense liée à cette étude sera prise en charge par la CCST et les 3 communes concernées, soit une dépense pour la CCST (subvention déduite) de 12 000 euros.

Cette étude est subventionnée à hauteur de 60% du montant HT par la Région Bourgogne-Franche-Comté dans la limite de 50 000,00 euros.

### **Service police intercommunale**

La Police Intercommunale se dotera d'un Pistolet à impulsion Electrique (PIE) supplémentaire au courant de l'année 2017. L'acquisition de cette nouvelle arme pour le personnel s'inscrit dans la logique souhaitée par la CCST d'assurer la sécurité des agents au cours de leurs missions extérieures. (3739,53 euros)

Suite aux formations PIE, écoulées et prévues, un complément du stock de cartouches (réelles et d'entraînement) est nécessaire et inséré au budget 2017.

Il est également envisagé d'acquérir 3 caméras piéton, matériel équipant de plus en plus les agents de Police Municipale sur la voie publique afin de les protéger et justifier devant les autorités de leurs actions. (1483,20 euros)

Les formations théoriques et techniques du personnel sont également prévues pour l'année 2017.

Les différentes maintenances obligatoires (sonomètre, cinémomètre, éthylotest, logiciel LOGITUD, Procès-Verbal Electronique, mise à jour documents professionnels, entretien des véhicules etc...) sont également budgétisées.

L'habillement du personnel figure également au budget (5000 €).

Le coût annuel de fonctionnement du service est évalué à **439 000 euros** (dont 356 000 euros de charges de personnel) et 110 000 euros de recettes de fonctionnement correspondant à la participation des communes adhérentes.

## Volet Communication

La CCST a retenu le principe de mener des campagnes de communication ciblées, thématiques ou saisonnières ainsi qu'un partenariat de communication avec les structures culturelles du Sud.

### **Echo du SUD**

#### **2 Editions pour l'Echo du Sud**

- *1 édition – hiver / Printemps*
- *1 édition – été / automne*

Edition à 12 000 exemplaires

### **Participation à des supports à rayonnement extra-territorial**

Encarts Est Républicain, Nuit des étoiles

### **Partenariat de communication avec 6 organismes culturels du Sud Territoire ayant un rayonnement extra territorial.**

L'opération continue avec : MPT Beaucourt, Delle Animation, Grandvillars fait son show, Nuits d'été (Delle – Milandre), Vivre ensemble de Brebotte (spectacle historique) et le Comité des Fêtes de Suarce.

### **Réalisation du festival PLEIN SUD dans les villages du Sud Territoire.**

Les dates et lieux des spectacles ne sont pas encore arrêtés

### **Reprise d'une campagne de communication bâches**

3 panneaux de 4x2 m aux entrées de Delle, Beaucourt et Grandvillars

### **Acquisition d'équipements divers**

## **Budget prévisionnel**

### **Budget 2017 :**

#### **Principaux éléments**

Echo du Sud (2 éditions) : 20 000 € TTC

Autres communications : 27 000 € TTC

Partenariat communication (x5) : 50 000 € TTC

Festival Plein Sud : 32 000 € TTC

Bâches et panneaux de bienvenue + matériel photos/vidéo + portiques : 10 000 € TTC

## Volet Tourisme

Différents projets conséquents sont aujourd'hui lancés surtout dans le cadre de l'investissement.

Après avoir réalisé en 2016 l'éco-village des cabanes des Grands Reflets (étang Verchat à Joncherey) cette opération est aujourd'hui en voie d'être clôturée.

Une vigilance particulière devra être portée de façon permanente à la bonne préservation de la grande digue qui contraint l'étang Verchat.

L'année 2017 sera celle de la création du Pôle touristique rural du café du canal de Brebotte.

Ce pôle développera plusieurs finalités, offrir un gîte d'accueil de 15 lits aux cyclotouristes de l'Eurovélo6 (Nantes Budapest), un restaurant-café d'étape, une aire naturelle de camping et un point d'accueil pour les touristes (randonneurs, fluviaux...) et les habitants des environs.

Les sentiers de randonnées et la communication touristique du Sud Territoire constituent les principaux autres coûts de fonctionnement tourisme.

### **Randonnées**

- Maintenance des portiques randonnée
- Entretien des sentiers pédestres par Balisage 90 (en suite de CODERANDO)

### **Convention Belfort Tourisme**

Différentes opérations et partenariats définis par convention 2016.

### **Outils de présentation touristique**

- Brochure spécifique au Sud Territoire
- Impressions sets de table

### **Les cabanes du VERCHAT**

La CCST a pris en maîtrise d'ouvrage l'aménagement (VRD) du site et l'éco-hutte d'accueil, elle loue depuis mai 2016 le site à la SARL les Cabanes des Grands Reflets, qui, elle, investit pour la construction des 21 cabanes.

16 seront opérationnelles pour la saison 2017.

### **Café du Canal de Brebotte**

La Communauté de Communes est devenue propriétaire du café du Canal (au bord de la l'EuroVéloRoute 6 – Nantes Budapest) en 2016 par un montant de 102 000 €. Cette situation stratégique en fait une vitrine potentielle pour les 65 000 vélo-cyclistes qui passent annuellement à proximité.

La CCST va en 2017 proposer la création d'un pôle touristique sur le site (accueil et hébergement des randonneurs en gites, camping naturel, point café, info tourisme et grande et petite restauration ouverte à tous les touristes).

Balisage 90 : 2 700 € TTC

Brochure Sud Territoire : 6 500 € TTC

Sets de table : 1 500 € TTC

Convention Belfort – Tourisme : 12 000 € TTC

Création du pôle touristique du café du Canal : 668 400 € TTC / Subventions sollicitées à hauteur 250 200€ (CADD-Conseil Départemental-DETR)

Divers soutien à des initiatives valorisant le patrimoine : 200 000€ TTC

## **Participation au financement de la ligne Belfort/Delle**

La participation retenue pour la CCST est à hauteur de 0,4921% soit un montant de participation estimé à 543 793 € sur la base des travaux estimés eux à 110 510 000 €.

La participation de la Communauté pourra évoluer selon les conditions des marchés publics et de divers imprévus pouvant intervenir sur le chantier à l'instar des autres partenaires.

**266 000 € sont prévus pour l'année 2017.**

## **Les Fonteneilles**

Le projet a été lancé suite à la décision du Conseil en date du 8 décembre 2016.

Un appel à projet est en cours pour l'aménagement de logements dans le bâtiment sur une surface qui reste à déterminer en fonction des offres. Pour le moins, l'attribution de l'appel à projet aura pour 2017 peu de conséquences tant en terme de dépenses que de recettes sauf nécessités liées à un succès précoce de l'offre d'appartements en VEFA (Vente en l'Etat Futur d'Achèvement). Il est effectivement convenu qu'à minima, l'enveloppe de l'ensemble du bâtiment devra être reprise pour une parfaite unité dans sa rénovation et maintenir l'aspect qualitatif attendu y compris pour la partie conservée par la collectivité. La partie d'aménagement dévolue à la CCST serait estimée à plus ou moins 1 200 000 €, montants qui seront précisés à l'horizon de 2018 en parallèle de la pré-commercialisation des surfaces.

## **Maison du Terroir**

La CCST souhaite dynamiser l'activité économique et renforcer son offre touristique et culturelle en développant la promotion des circuits courts issus de l'agriculture ou de l'artisanat local sur son territoire à travers un point de vente structuré permettant une mutualisation de l'offre locale pour les producteurs locaux ou régionaux.

Le Conseil Communautaire a validé le projet de construction d'une maison du terroir sur le périmètre de la CCST en date du 03 novembre 2016.

Le projet estimé à un montant de 757 500 € TTC nécessitera un étalement sur 2 années (2017/2018). Ce temps permettra d'affiner les études quant à l'élaboration de cette maison du terroir et les modalités de réalisation.

Des subventions dans le cadre du CADD, FNADT et FEADER ont été sollicitées et pourraient atteindre 70 % du coût du projet HT (soit près de 442 000 €).

## **Développement économique**

### **Les Forges Grandvillars**

La phase 2 de rénovation des Forges de Grandvillars a débuté en 2016 par l'intervention de la SEM Sud sur le bâtiment central. La Communauté de Communes poursuit sa logique partenariale de rénovation du site en s'impliquant dans les espaces urbains voisinant les bâtiments tertiaires rénovés dans le cadre de la concession avec la SODEB. La phase d'étude de ces espaces est en phase finale ce qui laisse augurer d'un début très prochain des travaux d'aménagement de la place des Forges, la démolition du bâtiment dit de la Caserne et son aménagement en parking à destination des usagers de cet ensemble urbain sur la période 2017 – 2018.

Le coût total de l'aménagement est estimé à hauteur de 2 200 000 € HT.

Des subventions sont en cours d'instruction à hauteur de 550 000 € du FEDER, 400 000 € au titre du FNADT ou Contrat de ruralité et de 400 000 € pour la région Bourgogne Franche Comté. Une subvention d'équilibre de l'opération vers la concession est estimée à un montant de 300 000 € en 2017.

## **L'OCMACS**

Les principaux objectifs de l'Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat, du Commerce et des Services pour cette année 2017 s'articuleront autour de 4 axes :

**ACTION 1** : Implantation d'une conciergerie d'entreprise, proposer un service aux salariés (budget 15 000€)

**ACTION 2** : Etude d'un plan de communication commerciale (budget restant 10 000€)

**ACTION 3** : Renforcement de la signalétique (budget restant 72 000€)

**ACTION 4** : Valorisation de marchés du terroir (budget restant 2 000€)

L'implantation de la conciergerie permettra de répondre aux attentes des salariés des sites industriels qui pourront bénéficier d'une prestation de services, une première expérience de ce type dans le Territoire de Belfort et en Franche Comté. Une convention de partenariat est à établir avec les commerçants, artisans et les entreprises.

Concernant l'étude d'un plan de communication commerciale, l'attrait principal sera la création du 1<sup>er</sup> salon "type" de l'habitat (appellation à trouver) sur le périmètre de la CCST.

Pour ce qui est du renforcement de la signalétique, après la pré-étude des emplacements réalisés en 2016, un appel d'offre simplifié est à faire afin de prévoir l'installation de panneaux type "sucette" notamment pour les 3 communes principales (Delle-Beaucourt-Grandvillars).

En ce qui concerne la valorisation des marchés du terroir, les différentes communes rurales sélectionnées bénéficieront d'une attractivité commerciale et artisanale le temps d'une soirée (le vendredi habituellement), ce qui permettra de mettre en exergue les artisans et producteurs locaux.

Les diagnostics et l'aide à la mise aux normes et à la rénovation des locaux professionnels pour attribution des fonds FISAC seront également poursuivis (11 professionnels ont déjà bénéficié de subventions) ainsi que le partenariat avec les associations des commerçants et artisans pour des animations en fonction des événements annuels.

### **Entretien et réparation des différents parcs d'activités**

Les dépenses de fonctionnement pour les parcs d'activités de la collectivité se montent globalement à 63 600 € HT. Cette somme comprend principalement l'entretien des différentes zones d'activités pour 30 000 € HT et la mise en place de mesures compensatoires pour perte de zone humide lors de l'aménagement de la Zac des Grands Sillons pour un montant de 30 000 € environ.

### **Les soutiens financiers à nos partenaires**

La collectivité soutiendra financièrement dans leurs actions en 2017 à hauteur de 60 000 € les partenaires suivants : l'ADNFC, la MLEJ90 et le Club des Chefs d'Entreprises du Sud Territoire.

## Les grandes lignes du Budget primitif 2017

### En fonctionnement

#### Les dépenses 2017 - 12 140 000.00 €

##### Dont notamment :

-Charges à caractère général	767 000.00€
-Charges de personnel	2 860 000.00€
-Compensations versées aux communes	4 210 000.00€
-Fonds de concours solidarité	341 000.00€
-Amortissements	370 000.00€
-SDIS	1 142 000.00€
-Virement à la section d'investissement	1 361 000.00€

#### Les recettes 2017 - 9 993 000.00 €

##### Dont notamment :

-Impôts, taxes	5 548 000.00€
-Dotations, participations	2 068 000.00€
-Reversement des budgets annexes (comptes 70841/70872)	1 986 000.00€

Il convient d'ajouter l'excédent reporté de 2016 de **5 660 501.11 €** soit un excédent de fonctionnement cumulé de **3 513 501.11 €** à la fin de l'exercice 2017.

### En investissement

#### Les dépenses 2017 - 5 270 000.00 €

##### Dont notamment :

- Immobilisations incorporelles	200 000.00€
- Immobilisations corporelles	810 000.00€
- Subv. d'équipement versées (fds de concours, subv équipement...)	839 000.00€
- Immobilisations en cours	1 262 000.00€
- Emprunts (rbst K)	475 000.00€
- Participations et créances (apport K SEM RAR)	1 200 000.00€
- Autres immobilisations (dont Forges phase 2/ SEM/ bat relais)	431 000.00€

#### Les recettes 2017 - 5 270 000.00 €

##### Dont notamment :

- Excédent d'investissement 2016	891 248.76€
- Amortissements	370 000.00€
- FCTVA	160 000 00€
- Produits de cession	982 000.00€
- Virement de la section de fonctionnement	1 361 000.00€

**Le budget d'investissement s'équilibre à 5 270 000 €**

## **I) LES ZACS :**

### **A) Zac des Grands Sillons en 2017 :**

Les dépenses de fonctionnement pour l'année 2017 se montent à 542 000 € environ et intègrent principalement les remboursements des intérêts d'emprunt (les deux emprunts contractés pour la Zac courent jusqu'en 2023 pour l'un et 2031 pour l'autre), les frais d'aménagement de terrains dans le cadre de ventes prévues en 2017 et enfin la taxe foncière. La section recettes de fonctionnement sera alimentée d'une part par une subvention exceptionnelle du budget général pour un montant de 475 000 € afin d'équilibrer la section dans le cadre de cette comptabilité de lotissement et d'autre part par des recettes de cession de foncier à deux porteurs de projet pour un montant global de 154 000 €.

Les dépenses d'investissement proviennent essentiellement du remboursement du capital pour un montant de 67 000 € et d'un remboursement d'avance prévu au budget général pour un montant de 53 000 € environ.

Les recettes proviennent, quant à elles, essentiellement de l'affectation de résultat de l'année précédente pour un montant de 32 700 €.

### **B) Zac des Chauffours en 2017 :**

Les dépenses de fonctionnement pour l'année 2017 se montent à 21 800 € et intègrent principalement les remboursements des intérêts d'emprunt (les deux emprunts contractés pour la Zac courent jusqu'en 2023 pour l'un et 2031 pour l'autre), la taxe foncière. Il n'est pas inscrit au budget 2017 de recettes de fonctionnement provenant de la cession de terrain. La section sera alimentée par une subvention exceptionnelle du budget général pour un montant de 9 500 € afin d'équilibrer la section dans le cadre de cette comptabilité de lotissement (gestion des stocks de terrains).

Les dépenses d'investissement proviennent essentiellement du remboursement du capital pour un montant de 78 000 € et les recettes d'investissement proviennent, quant à elles, de l'affectation de résultat de l'année précédente pour un montant de 4 760 € et d'une avance du budget général pour un montant de 86 000 € afin d'équilibrer la section toujours dans le cadre de cette comptabilité de lotissement.

## **II) BATIMENT RELAIS DES CHAUFFOURS :**

La section dépenses d'investissement du budget 2017 comprend le remboursement du capital pour la somme de 45 000 €. A cette dépense s'ajoute le montant de travaux encore en cours de réalisation ainsi que les restes à réaliser de l'année 2016 pour environ 10 380 € soit au total 55 380€ HT. La section recettes d'investissement sera alimentée principalement par une avance remboursable du Budget Général pour un montant de 44 580 € HT.

Le budget présentera pour 2017 une section de fonctionnement intégrant principalement les remboursements d'emprunt pour un montant de 21 000 €, le paiement des fluides (eau, électricité, gaz) pour un montant de 2 000 € les réparations diverses pour 5 000 € ainsi que la taxe foncière pour 3 500 € environ. Le montant total des dépenses de fonctionnement s'élève à 42 000 €. Les recettes de fonctionnement proviendront, quant à elles, des loyers pour un montant de 42 000 € environ.

## **BUDGET ANNEXE GARE DE DELLE**

La gare de Delle développe son activité et sa réputation auprès des voyageurs et des clients de la gare. On observe une croissance régulière de sa fréquentation particulièrement par des habitants du Sud Territoire qui viennent spécifiquement pour les offres de services de la gare, ou chez les notaires. 2017 ne devrait pas voir le nombre de ses « voyageurs ferroviaires en forte croissance » du fait des travaux de la branche Delle – Belfort.

Les orientations budgétaires peuvent se définir ainsi :

### **Investissement**

Les travaux de réhabilitation du bâtiment Voyageurs (BV) et de ses abords sont aujourd'hui terminés.

Les travaux de la ligne Belfort - Delle ainsi que l'aménagement des voies ferrées de la gare de Delle, sont toujours en cours de réalisation.

La ligne Belfort – Delle sera enfin ouverte en décembre 2017 (voir juillet 2018 selon les aléas climatiques).

Une somme de 6 215.32 euros est attribuée aux restes à réaliser dans le cadre des travaux initiaux et l'affectation des résultats d'investissement 2016 s'élèvera à un déficit de 19 113.18 € qui seront à inscrire au BP 2017.

La principale dépense 2017, comme les années précédentes consistera à couvrir les annuités de l'emprunt contracté pour les travaux de la gare.

**Depuis le 30 janvier 2017, la CCST est devenue propriétaire du bâtiment pour la somme de 80 000 € HT.**

**La CCST revendra dans le courant de l'année 2017 ce bâtiment à la SEM Sud pour un montant de 950 000 € correspondant au montant de l'achat additionné du coût des travaux que la CCST a engagés dans la réhabilitation de la gare.**

### **Fonctionnement**

Les deux locataires privés (pôle affaire) sont le bureau d'étude BEJ et la SCP Notariale Guichard.

Le Pôle public est lui exploité par le chantier d'insertion CHACASOL qui a passé convention avec la CCST.

Les recettes de fonctionnement sont exclusivement constituées du loyer des 3 locataires du BV de la gare ainsi que de leur contribution aux charges de chauffage et d'électricité pour le pôle public.

Les dépenses de fonctionnement sont les charges d'exploitation courantes du propriétaire ainsi que de chauffage (remboursé par les locataires).

Autres charges :

- location à SNCF Réseau – RFF (aire de la petite vitesse et solde 2016).
- Le remboursement de l'emprunt (intérêt et provision d'investissement pour le capital), assurances, entretiens extérieurs ...
- Les charges intégrales de la gare sont couvertes par les recettes de location des locaux.
- Les dépenses de fonctionnement seront de 48 300 € alors que les recettes seront d'environ 90 000 €

Dépenses et recettes d'investissement s'équilibreront à hauteur de 51 000 euros.

Le résultat de fonctionnement n-1 de 59 300 € sera intégré en écriture budgétaire au BP 2017.

## **BUDGET ANNEXE CABANES DU VERCHAT**

Par convention entre la CCST et la mairie de Joncherey en date du 15 avril 2015, la commune a mis à disposition de la CCST le site de l'étang du Verchat afin d'y réaliser un éco-village de cabanes dans les arbres et flottantes. Un protocole d'accord a ensuite été signé entre la SARL « les cabanes des grands reflets » et la CCST pour réaliser le projet.

### **DOB 2017**

Le Compte administratif 2016 annonce un excédent de fonctionnement de 15 065.59 € et un déficit d'investissement de 9 637.25 €. Il conviendra de réintégrer ces éléments dans le budget 2017.

Principales dépenses de ce budget en fonctionnement : le paiement de la taxe d'aménagement 2016-2017 et le reversement à la commune de Joncherey.

**Le Conseil communautaire après en avoir débattu à 35 voix pour et 1 abstention des membres présents, décide :**

- **De prendre acte du Débat d'Orientation Budgétaire**
- **D'adopter le Débat d'Orientation Budgétaire**

### **2017-02-03 Vote du DOB-Service des Eaux**

*Rapporteur : Christian RAYOT*

## **Préambule**

La **prise de compétence eau potable** au sein de notre collectivité est **effective depuis 13 ans**. Le service des eaux avait alors été créé par le transfert des différents moyens, contrats et infrastructures existantes utilisés par les communes et les 2 anciens syndicats qui étaient présents sur notre territoire : le SIDES et le SIVOM du Sundgau. Aussi depuis 2004, la politique de gestion administrative et financière ainsi que les différents investissements sont du ressort direct du service des eaux.

En **mars 2010**, notre collectivité a fait le **choix significatif de maîtriser intégralement sa compétence et exploite ainsi directement en régie ses différents réseaux et infrastructures**.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2013, dans le cadre du schéma départemental de coopération intercommunale, notre collectivité a franchi un nouveau cap et s'est agrandie en accueillant 9 nouvelles communes et compte désormais 27 communes soit environ 24 000 habitants et s'étend sur 172 km<sup>2</sup>.

Notre service eau potable alimente aujourd'hui **8 600 abonnés avec une infrastructure** représentant **224 kilomètres de réseaux d'eau (hors branchements)** et **34 équipements** : 8 unités de production d'eau potable, 18 réservoirs de stockage surélevés ou semi-enterrés et 8 installations spécifiques (stations de reprise et ou surpresseurs).

## **Les éléments marquants de 2016**

Ce document d'orientation budgétaire est l'occasion de tirer les 1<sup>er</sup> bilans de l'année 2016. Ainsi 2016 a été marqué par le **démarrage des importants travaux** validés par la commission eau – assainissement en avril 2015 concernant **la sécurisation de l'unité de production de Delle – Faverois et l'autosuffisance en eau de l'unité de distribution de Beaucourt** ainsi que la **poursuite de travaux de renforcement et ou renouvellement de réseaux d'eau** et de la **modernisation de nos bâtiments d'exploitation**. Le service poursuit jour après jour l'amélioration de notre patrimoine commun. **L'exploitation en régie** de la

quasi intégralité de nos 27 communes (26 communes exactement puisque Joncherey est sous contrat d'affermage avec Véolia depuis mars 2008 et ce jusqu'au 31 décembre 2019) **nécessite une implication journalière pleine et entière, précise et pointue avec comme appuis nos agents, nos compétences, notre expertise et notre expérience.**

Le budget 2016 est ainsi identifié par :

- une **continuité de service confirmée pour nos 8 500 abonnés** tant sur le plan administratif et technique (avec une astreinte 24 h / 24, 7 jours / 7, 365 jours / an), que budgétaire (résultat d'exploitation courant excédentaire et semblable à 2013 et 2014),

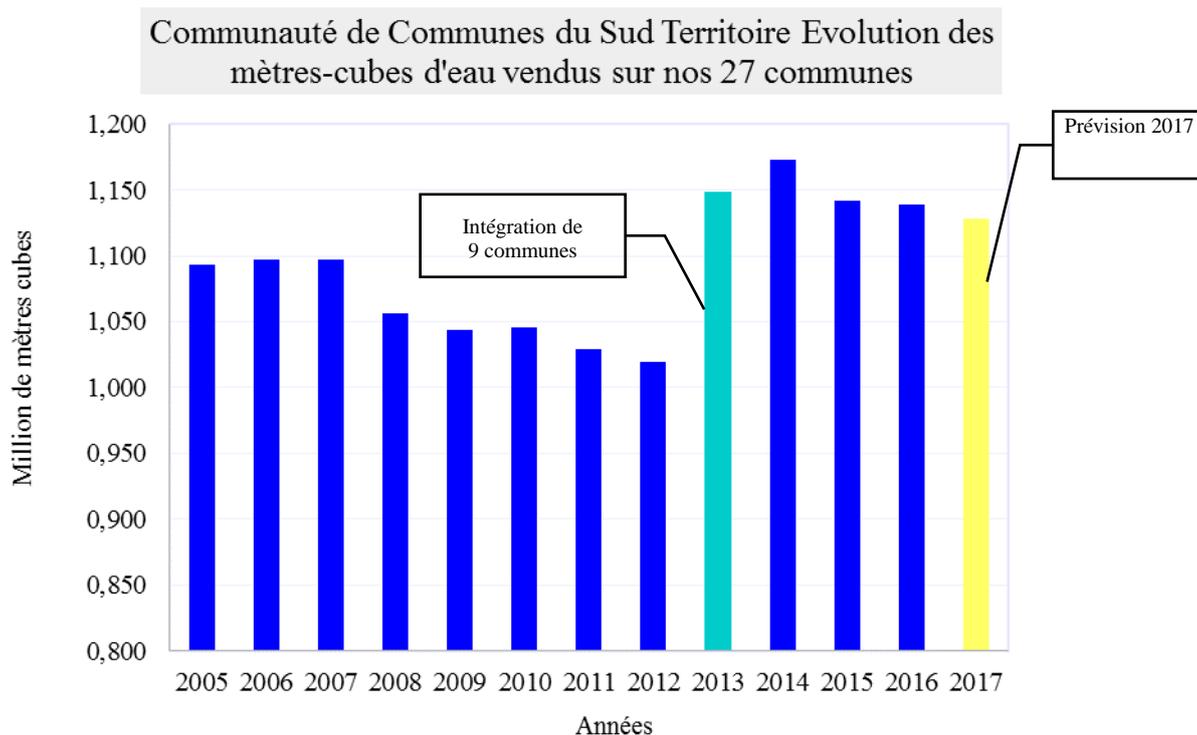
- une **attention soutenue sur les contrats d'achat d'eau** (à PMA et au SIEA) et la production d'eau potable **afin de maîtriser leurs impacts financiers,**

- le pilotage **de marchés publics permettant de répondre à nos besoins d'exploitant** avec notamment des marchés de travaux, services et fournitures concernant l'entretien, la réparation et les extensions de réseaux d'eau potable, la maintenance électromécanique des ouvrages, l'achat de pièces de fontainerie, matériels et équipements techniques.

## Évolution de la consommation, de l'achat et de la production d'eau en 2016

**La tendance générale,** constatée depuis 2006, présente une **baisse de la consommation** de l'ordre de 1 % par an (avec toutefois un rebond de 2 % en 2014). Cette tendance s'est atténuée en 2016 avec une baisse de l'ordre de 0,3 %.

Ce **chiffre des ventes** sur l'année civile est toutefois **à prendre avec prudence car il intègre une part estimée des volumes.** En effet, les consommations comptabilisées entre la relève réelle (réalisée 1 fois par an au cours de l'année) et la fin de l'année civile génèrent inévitablement une estimation plus ou moins juste.



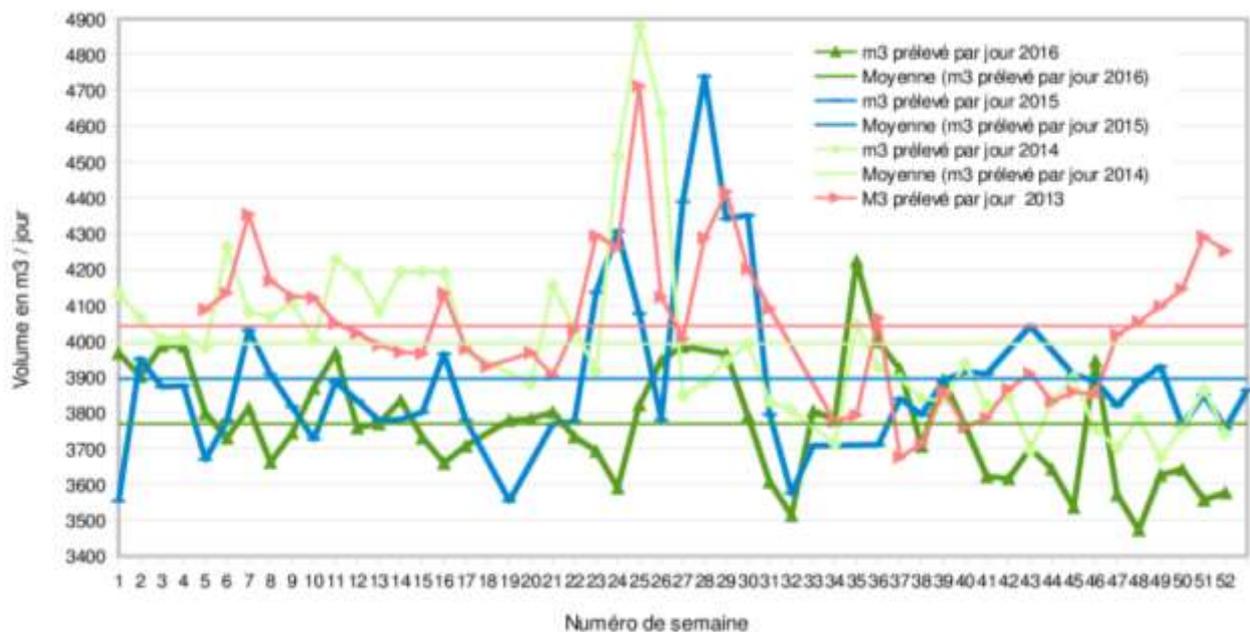
**Concernant les ventes d'eau ou échange d'eau pour 2016, 36 344 m<sup>3</sup>** (soit + 34 000 m<sup>3</sup> par rapport à 2015) ont été vendus au **syndicat des eaux de la Saint Nicolas** soit une **recette non prévue de 50 000 €.**

**Concernant les achats d'eau pour 2016** (pour rappel : à PMA pour l'Unité de Distribution de Beaucourt et au SIEA pour l'UDI de Croix – Villars le Sec), **une nouvelle économie globale de 12 200 m<sup>3</sup>** par rapport à 2015 a été réalisée (respectivement 9 000 m<sup>3</sup> et 3 200 m<sup>3</sup>). Cela représente une diminution d'achat d'eau de **81 000 m<sup>3</sup> depuis 2010 soit – 18 % en 7 ans**. C'est le fruit d'un travail permanent de recherche de fuites, d'interventions rapides pour effectuer les réparations sur les canalisations détériorées ou renouveler totalement les branchements fuyards et d'une **gestion patrimoniale adaptée**.

Cette même **attention de rationalisation et d'économie** continue d'être portée sur l'ensemble de nos sites de production et distribution d'eau potable. L'année 2016 confirme la **baisse des prélèvements** sur nos communes (hors Joncherey) et représente **3 770 m<sup>3</sup> d'eau mis en circulation journalièrement (soit – 3,2 % par rapport à 2015)**. L'économie porte ainsi sur **45 700 m<sup>3</sup> cette année. Depuis 2013, nous avons diminué nos prélèvements (hors Joncherey) de 354 m<sup>3</sup> / jour soit de 8,5 %**.

Le **travail quotidien des techniciens** permet ainsi de moins solliciter nos installations donc d'économiser sur les **coûts énergétiques et produits de traitements** associés, de **diminuer notre redevance prélèvement** et **permet d'améliorer nos rendements**.

Communauté de Communes du Sud Territoire  
Volume d'eau mis en distribution par jour  
sur l'ensemble de nos communes (hors Joncherey) entre 2013 et 2016



## État de la dette

**L'endettement au 1<sup>er</sup> janvier 2017 est de 3 229 055,18 €** correspondant à 13 emprunts, à taux fixe (12) et variable (1 auprès de la CDC en 2016), contractés entre 2000 et 2016, de durées comprises entre 15 et 30 ans. Les charges financières remboursées sur 2016 ont représenté 151 366 € soit 84 963 € en capital et 66 403 € en intérêts.

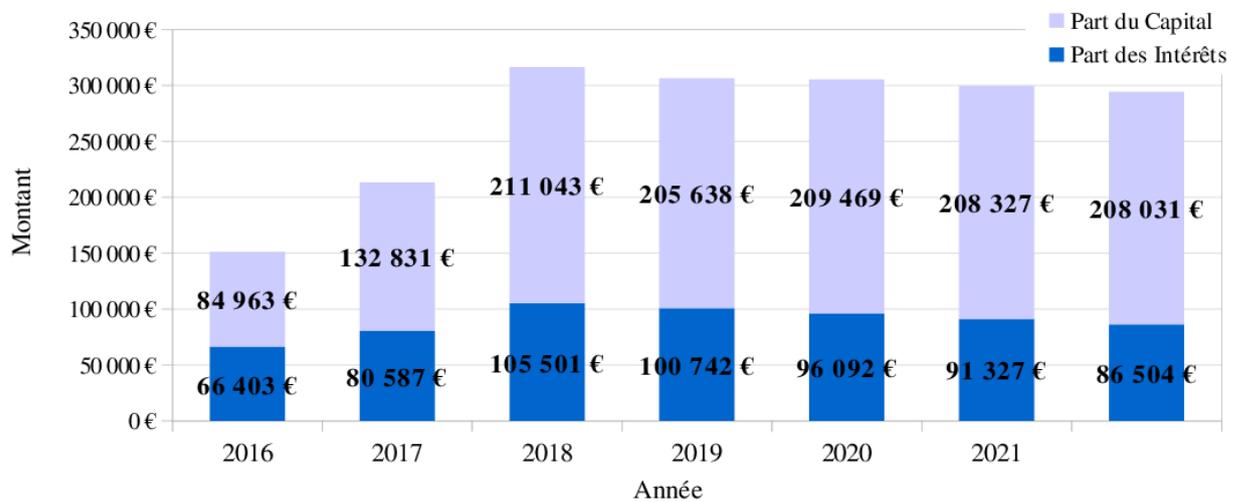
**L'emprunt prévu de 2 millions d'euros**, pour financer la mise en exploitation du puits F2, ses interconnexions avec le puit F1 et le château d'eau de Delle et la réhabilitation lourde des châteaux d'eau de Lepuix-Neuf et Chavannes les Grands, **a été contracté en 2016. Une partie des travaux a été réalisée. Le reste est en cours d'analyse et sera attribué en février prochain.**

**Sans nouvel emprunt, cela représenterait pour 2017 une annuité à rembourser de 213 417 € soit 132 830 € en capital et 80 587 € en intérêts**

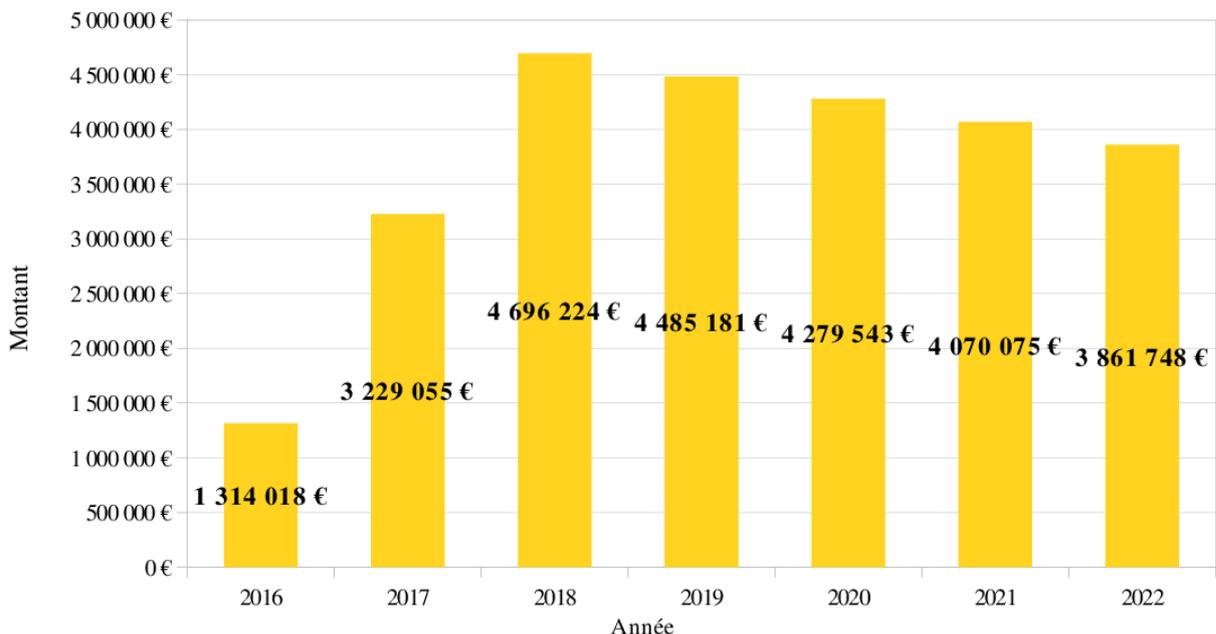
Il est à noter qu'un emprunt (à hauteur de 28 349 € sur une dette totale de 68 377 €) fait l'objet d'un remboursement annuel au syndicat des eaux de la Saint Nicolas par convention et est imputé au compte 6743 pour la somme de 2 717 €. Il n'est donc pas inclus dans le montant de la dette.

Il est envisagé de contracter un nouvel emprunt à hauteur de 1,6 million d'euros en 2017 afin de financer, comme le prévoient notre schéma directeur et notre programmation quinquennale, l'autosuffisance en eau de l'UDI de Beaucourt (tranche 3 entre Delle et Fêche l'Eglise notamment). Cela représentera une nouvelle charge financière de 80 000 € sur une année pleine soit 54 000 € en capital et 26 000 € en intérêts sur la base d'un emprunt à taux fixe à 1,9 % sur 25 ans.

Communauté de Communes du Sud Territoire  
Evolution de l'annuité de la dette entre 2016 et 2022



Communauté de Communes du Sud Territoire  
Capital restant dû entre 2016 et 2022



## Les investissements 2016

Les **investissements 2016** ont été **marqués par une gestion patrimoniale impactée** directement ou indirectement **par l'exploitation** de nos infrastructures ou réseaux (sites de production, stockage d'eau ou distribution), **notre schéma directeur** et la **coordination des chantiers** avec le service assainissement et les autres communes. Ainsi, l'année 2016 a vu se poursuivre, se réaliser ou se préparer :

- L'engagement des **travaux pour la sécurisation de la production sur le secteur de Delle – Faverois**.

Ainsi, la **1<sup>ère</sup> tranche** a débuté par la réalisation de **l'interconnexion** entre les **puits F1 et F2** avec la pose d'une canalisation fonte de DN 150 et 200 pour un coût de 140 000 € HT. Le **puits F2** a subi une **régénération** afin de s'assurer de sa productivité pour 40 000 € HT. La **création d'une station de production sur le puits F2** est en cours de finition avec la construction du bâtiment d'exploitation, la pose de ses différents équipements et son alimentation électrique pour un coût total de 200 000 € HT.

L'**appel d'offres de la 2<sup>nd</sup>e tranche a été lancé** en décembre et débutera très prochainement (courant avril 2017) avec la **réalisation d'une seconde liaison entre le puits F1 et le château d'eau de Delle (estimation à 840 000 € HT)**.

- La poursuite de notre **programme annuel** de travaux de **renouvellement et le renforcement de canalisations** de refoulement et de distribution soit 1 550 ml en fonte DN150 et 200 et PEHD DN63 sur les rues de Boron et du Prahis à **Grandvillars** pour 240 000 € HT.

- Les **études techniques** concernant la **réhabilitation des châteaux d'eau de Lepuix-Neuf et Chavannes les Grands** sont **terminées** et **l'appel d'offres travaux a été lancé** en décembre. Ils débuteront très prochainement (courant avril 2017). Les différents marchés de contrôles techniques et coordinateur sécurité ont été attribués.

- La **mise en place ou le renouvellement** des différents **matériels et équipements d'exploitation** : pompes de refoulement ou de surpression ainsi que des canalisations inox à la station du val de **Montbouton**, réservoirs de **Boron** et **Froidfontaine** (10 000 €), mise aux normes électriques et radiateurs anti-gel pour les stations du val de **Montbouton**, **Faverois** et **Boron** pour (8 000 €), divers travaux de métallerie pour la sécurisation des sites (10 000 €) ainsi que l'antibélier de la station F1 à **Faverois** (12 000 €) pour un total de **30 000 € HT**.

- La poursuite des **études** pour la **sécurisation de la production** de l'Unité de Distribution de Delle - Faverois ainsi que les études **technico-économiques de faisabilité de l'autosuffisance** en eau de l'**UDI de Beaucourt** et la mise en place de filtre à charbon actif sur **Grandvillars**.

## Une image du compte administratif 2016

Les premières projections laissent apparaître :

- un **résultat d'exploitation excédentaire** pour 2016 à hauteur de **208 000 € soit en augmentation de 149 000 € par rapport à 2015** et un **résultat cumulé en fonctionnement** lui aussi **excédentaire de 425 000 €**.

- un **excédent à la section d'investissement de 1 905 000 € pour 2016** et un **résultat cumulé** lui aussi **excédentaire de 1 861 000 €**.

- des **restes à réaliser en dépenses** à hauteur de **191 000 €** correspondant principalement à des reliquats de paiement de solde de factures ou marchés en cours pour environ 140 000 € sur les travaux et études de mise en exploitation de forage F2, l'interconnexion à l'UDI de Beaucourt, les réfections des châteaux de Lepuix-Neuf et Chavannes les Grands et la mise en place du filtre à charbon actif de Grandvillars.

	Résultats 2016	Résultats 2015 repris	Tous exercices confondus		Reste à réaliser à inscrire en investissement au budget 2017
Fonctionnement	208 236,43 €	216 642,11 €	424 878,54 €	Dépenses	191 117,52 €
Investissement	1 905 634,30 €	-44 044,02 €	1 861 590,28 €	Recettes	0,00 €
<b>Total cumulé incluant les restes à réaliser</b>			<b>2 095 351,30 €</b>		

Le **total cumulé est à relativiser** avec les 2 éléments suivants : **l'emprunt de 2 millions d'euros a été réalisé** alors qu'une partie **des opérations qu'il finançait a été démarrée**. Ainsi il est nécessaire de réinscrire en **2017** les opérations lancées par appels d'offres de décembre 2016 et qui n'ont pas encore concrètement démarré (liaison F1 – Château d'eau de Delle et réhabilitation des châteaux d'eau de Lepuix-Neuf et Chavannes les Grands) ainsi que celles en cours de préparation (filtre à charbon actif de Grandvillars) soit **1,6 million d'euros de dépenses**. Ainsi la projection de l'excédent cumulé réel est à hauteur de 495 351 €.

## Les orientations 2017

### ☞ **Les opérations et investissements à mener dans les 4 années à venir**

Notre projet matérialisé par notre schéma directeur en eau potable validé en 2006 et actualisé chaque année porte sur différents axes et notamment 2 sur les prochaines années suite aux décisions validées lors de la commission eau d'avril 2015 et confirmées en novembre 2016 :

- **sécuriser et augmenter nos capacités de production afin de tendre vers l'autosuffisance sur l'ensemble de notre territoire**. Les 2 premières tranches (pour rappel : **mise en exploitation F2 et interconnexions F1 – F2 – château d'eau de Delle**) de cette opération primordiale de sécurisation de l'UDI de Delle – Faverois seront terminées à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2017 ainsi que la pose d'un **groupe électrogène** de secours sur le puits F1. La 3<sup>ème</sup> tranche prend en compte la **réhabilitation des 2 cuves du réservoir** de Thiancourt, la **pose de pompes de surpression sur Delle et de canalisations (3000 ml) afin de mailler** l'UDI de Beaucourt à celle de Delle par Fêche l'Eglise. Cette étape sera réalisée en 2017. Les études sont sur le point de se terminer. L'appel d'offres pourra être lancé au printemps 2017. La quatrième et dernière tranche concernera la **liaison entre Fêche l'Eglise et le château d'eau de Beaucourt en 2018**.

Ces travaux devraient permettre à terme d'économiser les achats d'eau potable à PMA sur Beaucourt d'un montant de 200 000 € annuel actuellement. La réalisation de ces 4 tranches de travaux est estimée aujourd'hui à 3,2 millions d'euros.

- **sécuriser la distribution par la mise en place d'interconnexion entre unités de distribution**. Une des dernières grandes étapes à réaliser est la pose d'une **canalisation entre Saint Dizier l'Evêque et Croix**. Ceci sécurisera l'alimentation en eau de l'UDI de Croix – Villars le Sec.

Ceci permettra d'économiser les achats d'eau au Syndicat Intercommunal des Eaux d'Abbévillers soit 40 000 € annuel. Cette opération pourrait se concrétiser en 2018. Cette opération est estimée à 270 000 €.

Ces opérations redonneront au service des eaux des capacités d'investissement importantes à court et moyen terme par l'économie générée sur les achats d'eau et permettront de poursuivre le renforcement et le renouvellement de nos canalisations et la pérennisation de nos bâtiments d'exploitation.

Dans le cadre de la poursuite de notre gestion patrimoniale adaptée, nous réaliserons comme cela avait été indiqué l'année dernière la **réhabilitation lourde des châteaux d'eau de Lepuix-Neuf et Chavannes les Grands** dans le cadre de l'axe **sécurisation du stockage d'eau potable** (appel d'offres en cours d'attribution).

Sur l'axe **qualité de l'eau**, il sera **procédé** à la pose d'un **filtre à charbon actif** au niveau du réservoir de **Grandvillars** et à la **réhabilitation** de la **station de pompage de Grandvillars** afin de pérenniser la production de cette station.

Nous **poursuivrons** notre **programme annuel de renforcement et renouvellement des canalisations** de refoulement et de distribution sur nos différentes communes ainsi que l'amélioration de nos bâtiments de production (modernisation des appareils électromécaniques, sécurisation, etc.). Les priorités seront définies et c'est environ **637 000 € de travaux qui pourront être engagés en 2017**.

#### ☞ **Le prix de l'eau potable pour 2017**

Afin de financer via des emprunts les importants travaux de sécurisation et d'augmentation de la production d'eau potable sur l'unité de distribution Delle – Faverois, la commission eau – assainissement fin avril 2015 puis le conseil communautaire début juillet de la même année ont validé à la quasi-unanimité le principe d'une augmentation à hauteur de 10 % sur 3 ans du prix de l'eau potable. **Ainsi les prix 2017** concernant la prime fixe annuelle et le mètre-cube d'eau potable seront respectivement de **19,15 € HT et 1,69 € HT / m**

### **Les grandes lignes du budget primitif 2017**

#### **En fonctionnement**

#### **Les dépenses 2017**

**Charges à caractère général et frais de personnel représentent 1 670 000 € dont :**

-frais de personnel	490 000 €
-marché de travaux (ERE)	420 000 €
-analyses d'eau et études	140 000 €
-achats d'eau	240 000 €
-énergie, téléphonie	91 000 €
-redevance prélèvement	60 000 €
-maintenance et petits équipements	70 000 €
-charges de gestion mutualisées et autres	159 000 €

#### **Impôts et taxes dont :**

- redevance pollution (Agence de l'Eau)	<b>300 000 €</b>
---	------------------

**Charges financières** (intérêts d'emprunts) **105 000 €**

**Dotations aux amortissements** **479 000 €**

## Les recettes 2017

<b>Vente d'eau et travaux aux abonnés dont :</b>	<b>2 375 000 €</b>
- redevance pollution (Agence de l'Eau)	300 000 €
- travaux (branchements neufs)	75 000 €
<b>Produits et subventions diverses</b>	<b>88 000 €</b>

↳ **le budget de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 2 924 000 €**

## **En Investissement**

### Les dépenses 2017

Les hypothèses et projections faites ci-dessus nécessitent l'inscription obligatoire de :

- **158 000 €** pour le remboursement d'emprunts en capital,
- **191 000 €** correspondant aux restes à réaliser (concernant principalement le paiement du solde des opérations sur le puits F2).

Une enveloppe de **3 850 000 €** permettra de réaliser notamment les diverses opérations suivantes :

-- la **sécurisation de l'alimentation de l'UDI de Delle – Faverois** : mise en place d'une **seconde canalisation alimentant le réservoir de Delle depuis la station F1, sécurisation de l'alimentation électrique de la station F1, renforcement et renouvellement de la liaison Faverois – Joncherey** pour **830 000 € HT**.

- la **réhabilitation des réservoirs de Lepuix-Neuf et Chavannes les Grands ainsi que celui de Thiancourt – Delle** afin de **préparer l'autosuffisance de l'UDI de Beaucourt** pour **770 000 € HT**.

- la **réalisation de la 3ème tranche pour l'autosuffisance de l'UDI de Beaucourt** (tronçon Delle – Fêche l'Eglise) et la mise en place d'un **groupe de surpression** pour **950 000 € HT**.

- la **sécurisation de la production et le maintien de la qualité des eaux sur Grandvillars** : réhabilitation de la station de pompage et pose d'un filtre à charbon actif au niveau du réservoir pour **400 000 € HT** et **protection des sites** (clôtures et divers travaux de sécurisation) pour **100 000 € HT**.

- les **renforcements et renouvellements de canalisations** de refoulement et distributions sur différentes communes pour **600 000 € HT**.

- **l'achat de diverses pièces de fontainerie et de régulation, de compteurs, l'amélioration de l'automatisation des sites, de la télégestion et des stockages** pour **100 000 € HT**.

### Les recettes 2017

De même que pour les dépenses d'investissement, certaines recettes sont connues :

- **479 000 €** de provision aux amortissements et opérations patrimoniales,
- **1 600 000 €** d'emprunt,
- **2 111 000 €** correspondant à l'excédent d'investissement cumulé et à une partie de l'excédent de fonctionnement transféré à la section.

↳ **le budget d'investissement s'équilibre à 4 404 000 €.**

**Le Conseil communautaire après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **De prendre acte du Débat d'Orientation Budgétaire**
- **D'adopter le Débat d'Orientation Budgétaire**

**2017-02-04 Vote du DOB-Service Assainissement**

*Rapporteur : Christian RAYOT*

**Notre collectivité a fait le choix significatif de maîtriser progressivement mais de manière intégrale sa compétence assainissement. Depuis mi-2016, l'ensemble de sa compétence est géré en régie (fin des contrats d'affermage avec Véolia).**

## Les éléments marquants de 2016

L'année 2016 a été marquée par la réalisation :

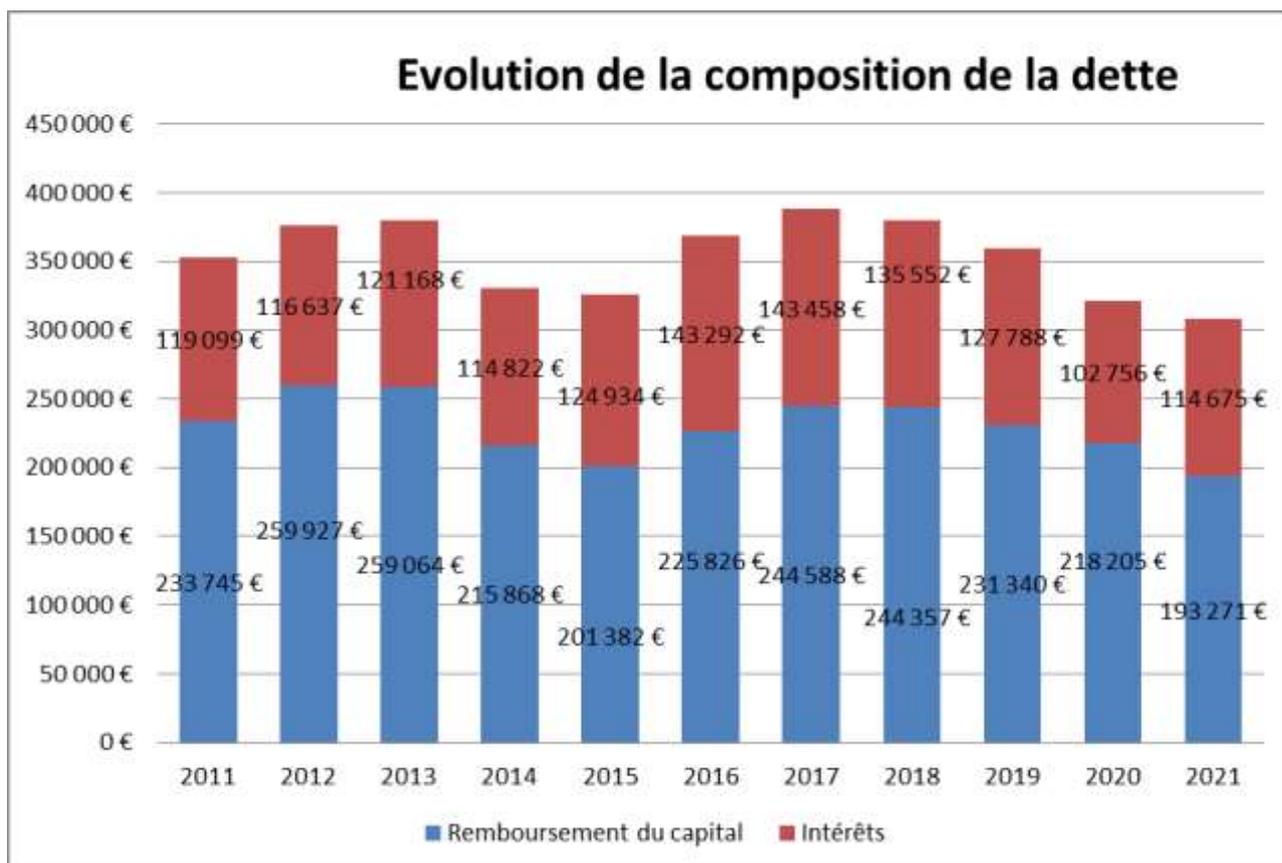
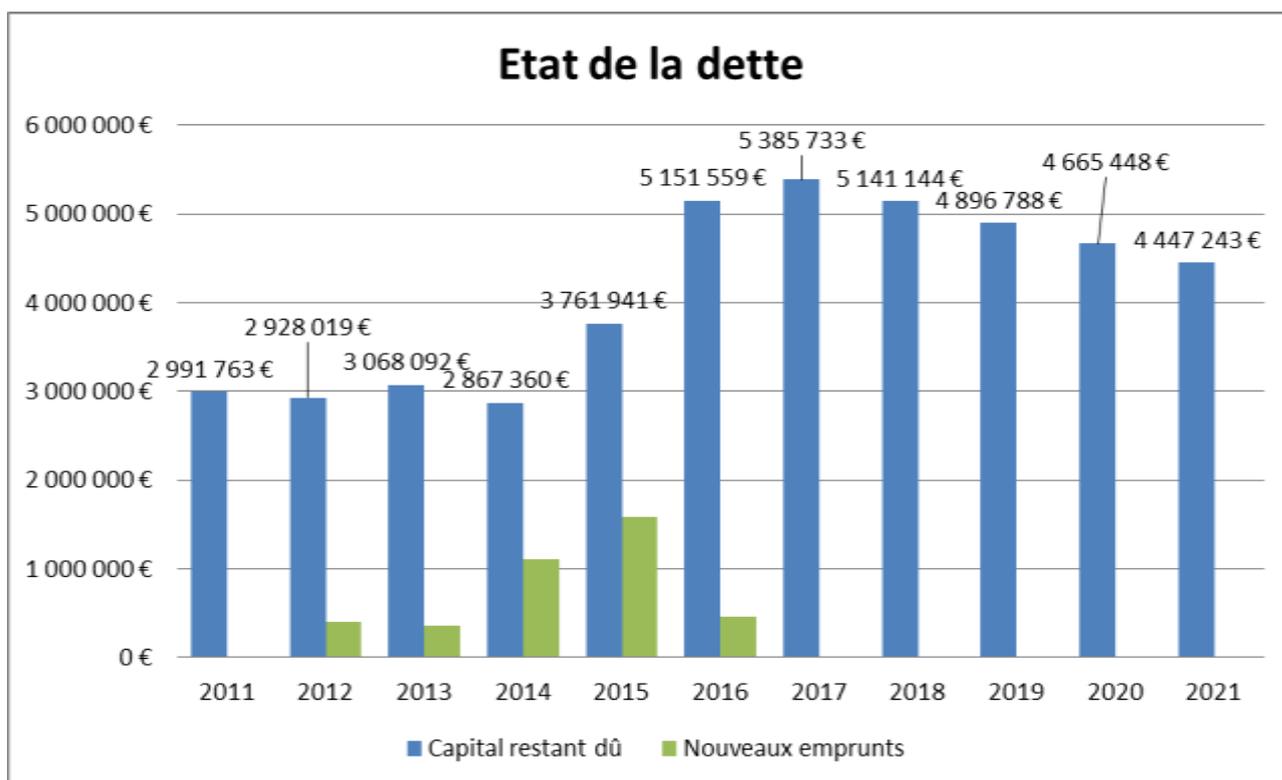
- de travaux sur les réseaux : mise en séparatif du quartier amont de la Gare avec reprise des réseaux au niveau de la voie ferrée, mise en séparatif du quartier de la rue de Boron à Grandvillars,
- de travaux sur les stations d'épuration : engagement de la mise en séparatif et création d'une station d'épuration sur Réchésy, Florimont, Courtelevant, réhabilitation de l'armoire électrique et automatisme de la filière eau de la station d'épuration de Grandvillars,
- d'études de maîtrise d'œuvre : mise en séparatif de divers secteurs sur Fêche l'Eglise et refonte du fonctionnement hydraulique du déversoir d'orage de la Grande Rue à Delle,
- d'études directrices : étude de faisabilité de l'assainissement sur les communes de Froidefontaine, Brebotte et Grosne, étude du fonctionnement hydraulique du réseau et de la station d'épuration de Faverois.

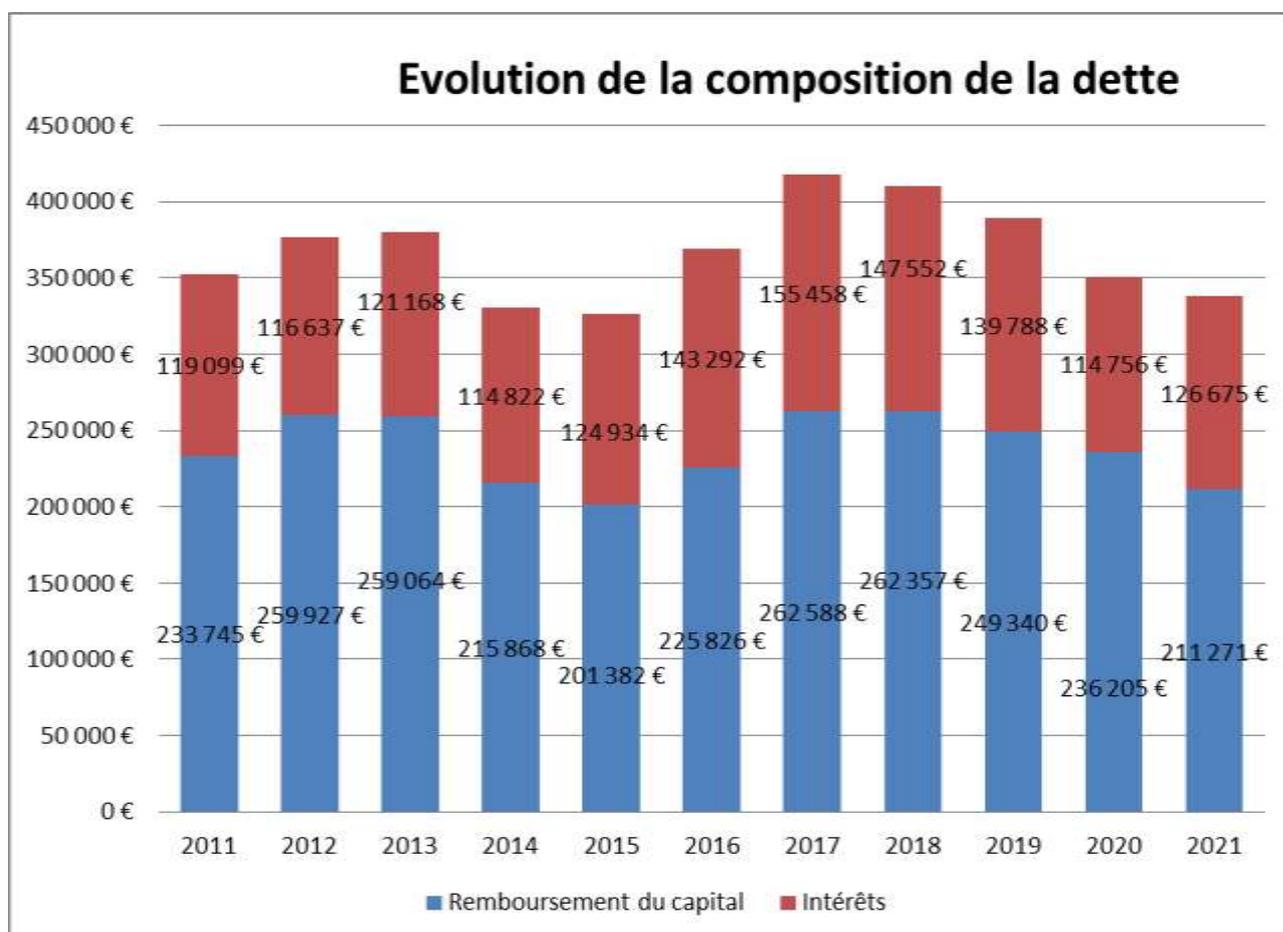
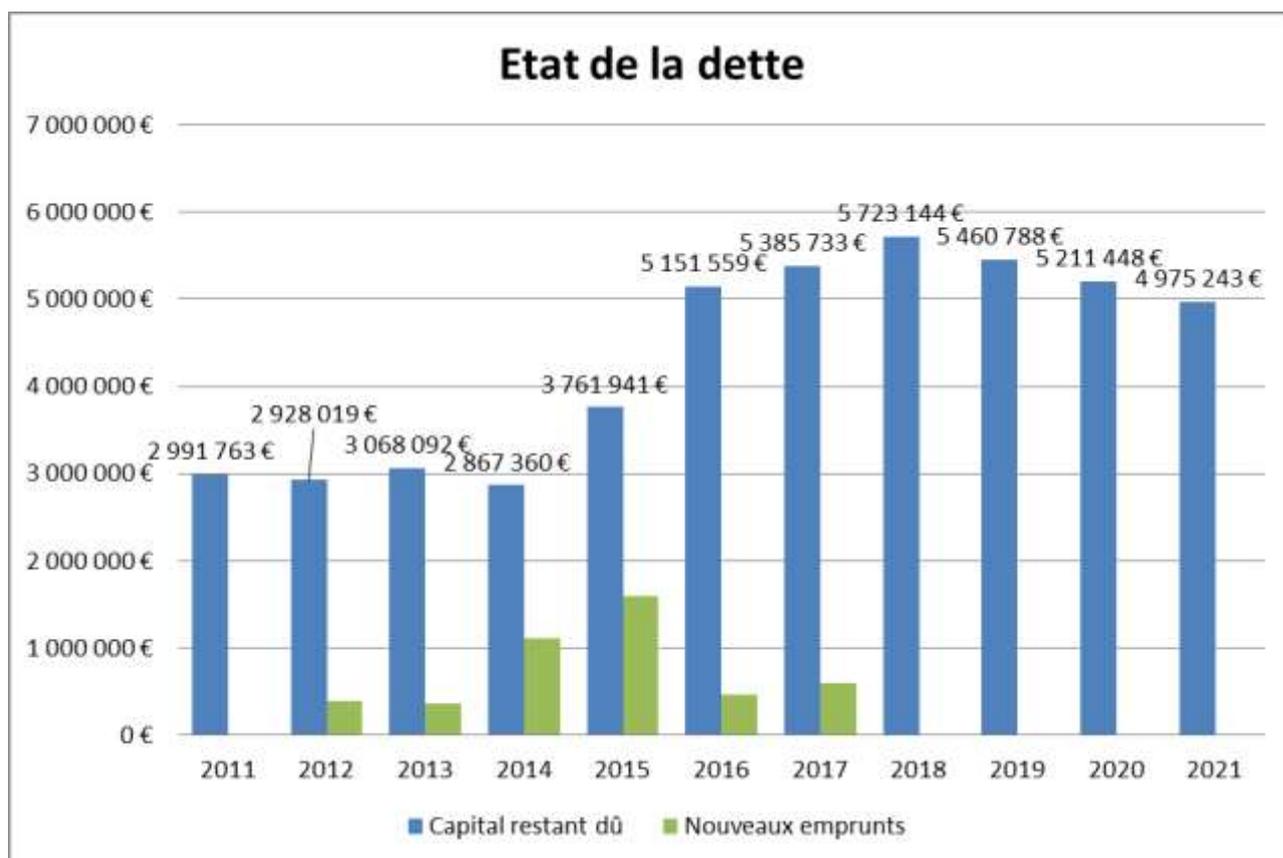
## Etat de la dette

Le capital restant à rembourser en 2017 est de 5 385 000 euros, contre 5 151 000 euros en 2016. Le capital restant dû est composé de 4 107 000 euros en taux fixe et 1 278 000 euros en taux variable.

Le montant des annuités d'emprunts est de 388 000 euros sur 2017. Il diminuerait jusqu'en 2021 (308 000 euros), si aucun nouvel emprunt n'était contracté.

Il est envisagé en 2017 de faire appel à l'emprunt pour engager les travaux programmés, environ 600 000 euros. Le recours à l'emprunt représente des annuités supplémentaires d'environ 22 000 euros.



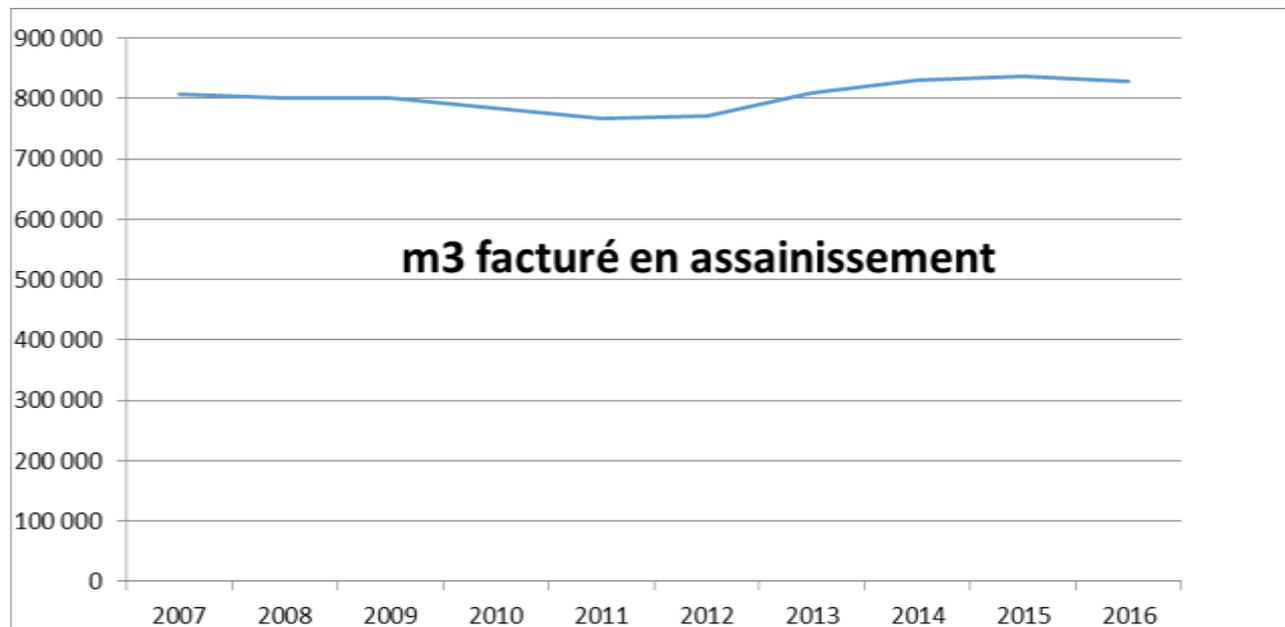


## Évolution des recettes : redevance

Sur les communes en assainissement collectif, le nombre de m<sup>3</sup> facturés en assainissement est en diminution sur les 5 dernières années, d'environ 0.5 % par an.

Le nombre de m<sup>3</sup> facturés à partir de 2013 a cependant augmenté en raison de l'intégration de nouvelles communes et de l'augmentation de la collecte des eaux usées dans certaines communes (Bretagne et Croix notamment).

Il est d'environ 825 000 m<sup>3</sup> en 2016.



☞ En appliquant une diminution identique, **nous pouvons donc envisager les volumes d'eau vendus pour 2017 aux abonnés de l'ordre de 815 000 m<sup>3</sup>**

**A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016, le Conseil Communautaire a défini un prix unique de la redevance assainissement à 1,75 euros/m<sup>3</sup>.**

**La redevance représenterait alors une recette de 1 426 000 euros en 2017.**

S'ajoute 0,155 euros/m<sup>3</sup> pour la redevance modernisation des réseaux de collecte prélevée pour le compte de l'Agence de l'eau (0,16 euros/m<sup>3</sup> en 2016).

La TVA appliquée est à 10%.

## Tableau comparatif du coût de l'assainissement

Coût annuel par abonné basé sur une consommation de 120 m<sup>3</sup> par an (ratio national)

Collectivités	Prix du mètre-cube en € HT	Prime fixe en € HT par compteur	Redevance modernisation réseau de collecte en € HT	Coût annuel sur la base de 120 m <sup>3</sup> en € HT	Montant TVA (à 10 %)	Coût annuel sur la base de 120 m <sup>3</sup> en € TTC
CCST	1,75	0	0,16	229,20	22,92	<b>252,12</b>
Moyenne nationale (taux 2013)	1,69	0	0,16	221,45	22,15	<b>243,60</b>
PMA (Montbéliard)	1,286	0	0,16	173,52	17,35	<b>190,87</b>
CAB (Belfort)	1,67197	20	0,16	239,83	23,98	<b>263,82</b>
CCVS (Vosges du Sud)	3,95	0	0,16	493,20	49,32	<b>542,52</b>
Ville d'Héricourt	1,17	10	0,16	169,60	16,96	<b>186,56</b>

### Les investissements 2016

Les investissements 2016 ont été marqués par les études d'un montant de 65 000 euros, dont :

- poursuite des études de maîtrise d'œuvre pour l'assainissement des communes de Réchésy, Courtelevant et Florimont (40 000 € HT),
- étude de faisabilité de l'assainissement sur les communes de Froidefontaine, Brebotte et Grosne (15 000 € HT),
- étude du fonctionnement hydraulique du réseau et de la station d'épuration de Faverois (10 000 € HT).

et les travaux pour un montant de 2 996 000 euros (dont 814 000 euros d'aides principalement de l'Agence de l'eau + 262 000 euros de DETR) :

- mise en séparatif du quartier amont de la Gare avec reprise des réseaux au niveau de la voie ferrée (600 000 € HT),
- mise en séparatif du quartier de la rue de Boron à Grandvillars (450 000 € HT),
- engagement de la mise en séparatif et création d'une station d'épuration sur Réchésy, Florimont, Courtelevant (1 349 000 € HT),
- réhabilitation de l'armoire électrique et automatisme de la filière eau de la station d'épuration de Grandvillars (50 000 € HT),
- études de maîtrise d'œuvre pour la mise en séparatif de divers secteurs sur Fêche l'Eglise et refonte du fonctionnement hydraulique du déversoir d'orage de la Grande Rue à Delle.

## Rappel des investissements sur les 4 dernières années (2013-2016)

	2013	2014	2015	2016
Investissement annuel en euros HT	512 000	1 438 000	1 396 000	2 710 000

## Une image du compte administratif 2016

Les premières projections laissent apparaître pour l'année 2016 :

- A la **section de fonctionnement**, un résultat d'exercice excédentaire à hauteur de 271 000 euros et un résultat cumulé en fonctionnement excédentaire de 571 000 euros.
- A la **section d'investissement**, un déficit de 651 000 euros pour 2016 et un excédent de 877 000 euros en incluant l'excédent reporté 2015.
- Des **restes à réaliser** déficitaires à hauteur de – 490 000 €.

☞ **soit un excédent global fin 2016 s'établissant à hauteur de 958 000 € en y intégrant les restes à réaliser.**

Des emprunts de 460 000 euros ont été contractés pour faire face aux dépenses d'investissement.

	Résultats 2016	Résultats 2015 reportés	Tous exercices confondus		Reste à réaliser à inscrire en investissement au budget 2017
Fonctionnement	271 383,26 €	299 582,45 €	570 965,71 €	Dépenses	1 201 810,51 €
Investissement	-651 282,61 €	1 528 351,88 €	877 069,27 €	Recettes	711 346,16 €
<b>Total cumulé</b>			<b>957 570,63 €</b>		

## Les grandes lignes du Budget primitif 2017

### En fonctionnement

#### Les dépenses 2017 – 2 448 000 euros

##### **Charges à caractère général et frais de personnel représentent 920 000 € dont :**

-frais de personnel affecté par la CCST	325 000 €
-marché de travaux, entretien, réparation	295 000 €
-analyses et études	20 000 €
-contrat de gestion des boues	100 000 €
-énergie	100 000 €
-charges de gestion	80 000 €

##### **Impôts et taxes dont**

-redevance pollution (Agence de l'Eau)	140 000 €
--	-----------

<b>Charges financières</b> (intérêts d'emprunts)	156 000 €
--	-----------

<b>Dotations aux amortissements</b>	606 000 €
-------------------------------------	-----------

<b>Dépenses imprévues</b>	15 000 €
---------------------------	----------

<b>Admissions non valeurs</b>	15 000 €
-------------------------------	----------

<b>Charges exceptionnelles</b> (participation raccordement Fêche l'Eglise sur PMA)	260 000 €
---	-----------

<b>Provisions pour risques</b>	36 000 €
--------------------------------	----------

<b>Virement section investissement</b>	300 000 €
--	-----------

#### Les recettes 2017 – 2 146 000 euros

<b>Vente d'eau et travaux aux abonnés</b>	1 426 000 €
---	-------------

<b>Travaux facturés aux abonnés</b>	57 000 €
-------------------------------------	----------

<b>Redevance modernisation des réseaux de collecte</b>	140 000 €
--	-----------

<b>Participation assainissement collectif</b>	104 000 €
---	-----------

<b>Participation des particuliers pour les branchements</b> Courtelevant-Florimont	87 000 €
---	----------

<b>Prime épuration</b> (Agence de l'Eau)	92 000 €
--	----------

<b>Participation communes extérieures</b>	55 000 €
---	----------

<b>Amortissement subventions</b>	185 000 €
----------------------------------	-----------

☞ L'excédent 2016 de 571 000 euros est réduit par le déficit de 301 000 euros, d'où un excédent de 270 000 euros.

### Les dépenses 2017 – 3 713 000 euros

Les hypothèses et projections faites ci-dessus nécessitent l'inscription obligatoire de :

- 269 000 € pour le remboursement d'emprunts en capital,
- 185 000 € d'écritures d'ordre,
- 50 000 € pour les opérations patrimoniales,
- 1 202 000 € pour couvrir les restes à réaliser,
- 100 000 € pour les immobilisations en cours.

Les restes à réaliser concernent principalement :

- Création d'une station d'épuration et d'un réseau de transfert pour les communes de Réchésy, Courtelevant et Florimont,
- les travaux de renforcement hydraulique de la Grande Rue à Delle avec déplacement du déversoir d'orage,
- l'extension de la mise en séparatif sur diverses rues à Joncherey et Grandvillars.

Les travaux à engager sur 2017 représentent 1 702 000 euros dont :

- la mise en séparatif de réseaux sur Fêche l'Eglise 590 000 euros,
- la mise en séparatif du quartier du collège à Delle 550 000 euros,
- la mise en séparatif d'une première tranche de travaux sur Courtelevant 500 000 euros.

Les études à engager représentent 202 000 euros et concernent :

- le lancement de maîtrise d'œuvre pour la création d'une station et de réseaux sur les communes de Froidefontaine, Brebotte et Grosne,
- la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la station d'épuration sur Beaucourt en 2018,
- les travaux de réseaux sur la commune de Joncherey en 2018.

### Les recettes 2017 – 2 839 000 euros

De même que pour les dépenses d'investissement, certaines recettes sont envisagées :

- 606 000 € de provision aux amortissements,
- 50 000 € pour les opérations patrimoniales,
- 492 000 € d'aide de l'Agence de l'eau pour les études et les travaux,
- 100 000 € d'aide DETR,
- 711 000 € pour les restes à réaliser.

Des aides de l'Agence de l'eau sont attendues notamment pour les travaux :

- travaux de mise en séparatif de diverses rues sur Fêche l'Eglise : 147 000 euros,
- la mise en séparatif du quartier du collège à Delle 165 000 euros,
- renforcement hydraulique de la Grande Rue à Delle 60 000 euros.

La perception de la DETR est estimée à 100 000 euros (mise en séparatif du quartier du collège à Delle).

Un emprunt de 600 000 euros est proposé pour prendre en charge les travaux.

**☞ L'excédent 2016 de 877 000 euros est réduit par le déficit de 873 000 euros, d'où un excédent de 4 000 euros.**

	Budget 2017	Résultat 2016	Tous exercices confondus
Fonctionnement	-301 000,00	571 000	270 000
Investissement	-873 000,00	877 000	4 000
<b>Total</b>	<b>-1 175 000,00</b>	<b>1 448 000</b>	<b>273 000</b>

**Le Conseil communautaire après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **De prendre acte du Débat d'Orientation Budgétaire**
- **D'adopter le Débat d'Orientation Budgétaire**

#### **2017-02-05 Vote du DOB-Service Assainissement Non Collectif**

*Rapporteur : Christian RAYOT*

### **Situation**

Le SPANC de la CCST est entré en activité le 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Afin de mutualiser les moyens, le SPANC est associé au service assainissement collectif. Un poste de technicien assainissement est mutualisé entre les deux services.

### **Bilan 2016**

Le SPANC a réalisé :

- 13 certificats d'urbanisme,
- 27 permis de construire,
- 27 contrôles suite à travaux,
- 70 diagnostics d'installations existantes,
- 19 diagnostics suite à vente.

L'essentiel des diagnostics a été réalisé sur les communes de la Suarcine et de la Vendeline. 25 pénalités ont été adressées pour obstacle mis à l'accomplissement des missions du SPANC (refus de contrôle).

En termes d'entretien des systèmes, 51 vidanges ont été programmées avec les particuliers. Ce nombre est en augmentation par rapport à 2015 (38 vidanges).

### **Objectifs 2017**

L'année 2017 sera basée principalement sur la poursuite des contrôles de l'existant sur les zones difficilement raccordables des communes majoritairement en assainissement collectif (Faverois, Delle, Joncherey, Beaucourt), et de Chavannes-les-Grands (suite à la révision du zonage début 2017).

Dans le cadre de la démarche de soutien à la réhabilitation des dispositifs sur la Suarcine-Vendeline (3 000 euros d'aide par dispositif réhabilité) 165 dispositifs pourront être réhabilités. Actuellement, 24 dispositifs ont fait l'objet d'une mise aux normes.

La démarche de réhabilitation sur le plateau de Croix s'achève début 2017, elle aura permis la remise aux normes de 49 dispositifs sur 52.

### **Dépenses 2017**

Le reversement au budget général de la CCST qui contribue à la rémunération du technicien (1/4 temps). Une somme de 12 000 euros est affectée pour 2017.

Une somme de 15 000 euros est affectée pour l'entretien de système d'assainissement autonome, sur demande des particuliers. Ces entretiens sont réalisés par Bordy. Une somme équivalente est inscrite en recette (remboursement du coût par les particuliers demandeurs).

Une somme de 300 000 euros est affectée pour le reversement des subventions aux particuliers dans le cadre du projet de réhabilitation. Une somme équivalente est inscrite en recette (soutien financier reçu de l'Agence de l'eau).

Une somme de 1 700 euros est affectée pour les ANV, et de 2 700 euros en charges exceptionnelles.

## **Recettes 2017**

Dans le cadre du projet de réhabilitation, l'aide au suivi technique et administratif est allouée à la CCST pour chaque dispositif réhabilité (250 euros par dispositif), en plus de l'aide aux particuliers. Une somme de 2 000 euros est inscrite.

L'objectif sur 2017 est de 80 contrôles.

Il est proposé de maintenir la tarification, dans un objectif d'équité :

- 63.51 euros HT (67 euros TTC) pour un contrôle de l'existant,
- 127.01 euros HT (134 euros TTC) pour un diagnostic d'installation neuve,
- 20 euros HT pour frais de gestion de l'entretien.

Ce qui permettra de procurer une recette hors taxe de 3 000 euros.

Une somme de 15 000 euros est affectée pour le remboursement des particuliers à l'entretien de systèmes d'assainissement autonome. Ces entretiens sont réalisés par Bordy. Une somme équivalente est inscrite en dépense (paiement du vidangeur).

Un excédent de 31 400 euros est cumulé en fin de budget 2016.

Soit un total en dépenses et recettes de fonctionnement de 331 400 euros HT.

## **Grandes lignes du BP 2017 sur une année civile**

Les grandes lignes du budget 2017 se ventilent de la manière suivante :

### **En fonctionnement**

#### **En dépenses :**

##### **Charges à caractère général**

- poste technicien	12 000 €
- entretien des systèmes d'assainissement	15 000 €
- soutien des particuliers à la réhabilitation	300 000 €
- dépenses imprévues/admissions non-valeur	4 400 €

#### **En recettes :**

Aide Agence de l'eau réhabilitation	280 000 €
Recettes (paiement des contrôles)	5 000 €
Paiement de l'entretien par les particuliers	15 000 €
Excédent 2016	31 400 €

**Le budget de fonctionnement s'équilibrerait à 331 400 euros.**

**Le Conseil communautaire après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **De prendre acte du Débat d'Orientation Budgétaire**
- **D'adopter le Débat d'Orientation Budgétaire**

**2017-02-06 Vote du DOB-Service Ordures Ménagères**

*Rapporteur: Christian RAYOT*

## Préambule

- **Des dépenses supplémentaires :**

Cette année, le poids financier de l'envolée des tarifs à l'incinération concernant les ordures ménagères et les encombrants, vient peser un peu plus sur nos dépenses de fonctionnement, avec une augmentation de 7% du tarif à l'incinération, soit 16.63 % en 2 ans pour un surcoût de 115 612 €.

- **Des économies réalisées :**

Nous sommes en régie pour la facturation depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Le marché qui nous lie à la société Plastic Omnium est arrivé à son terme le 31 mai 2016. Leurs nouvelles prestations se limitent à la mise à disposition du système d'identification des bacs ainsi que sa maintenance.

La reprise en régie nous a donc permis une économie de 41500 € sur 2016 et nous permettra une économie de 71 151 € sur 2017.

L'acquisition d'un châssis-cabine à bras hydraulique au lieu de la location nous permettra une économie de 45 000 €.

- **Une nouvelle déchetterie :**

Le marché d'étude et de maîtrise d'œuvre relatif à la construction d'une déchetterie sur la commune de Florimont a été attribué le 1<sup>er</sup> juin 2016. Des fouilles archéologiques ont été réalisées en juillet 2016. Les marchés de travaux seront lancés en mars 2017 pour un démarrage des travaux prévu en mai 2017. Nous espérons ouvrir le site au public début septembre 2017.

## QUELQUES CHIFFRES :

Selon le dernier référentiel national de l'ADEME datant de 2013, la moyenne d'ordures ménagères par an et par habitant sur le territoire français est de **288 kg**. Sur le périmètre de la CCST, la moyenne est de **154 kg/an/hab**.

Concernant la collecte sélective, la moyenne nationale se situe à **48 kg** par an et par habitant, la moyenne des habitants du sud territoire est de **66 kg/an/hab**.

En comparaison, la communauté d'agglomération du GRAND BELFORT se trouve sur la moyenne de **262 kg/an/hab**, pour les ordures ménagères et de **57/kg/an/hab**, pour la collecte sélective.

**En 2016 avec 1 636 tonnes d'emballages ménagers collectés et recyclés, notre engagement a permis :**

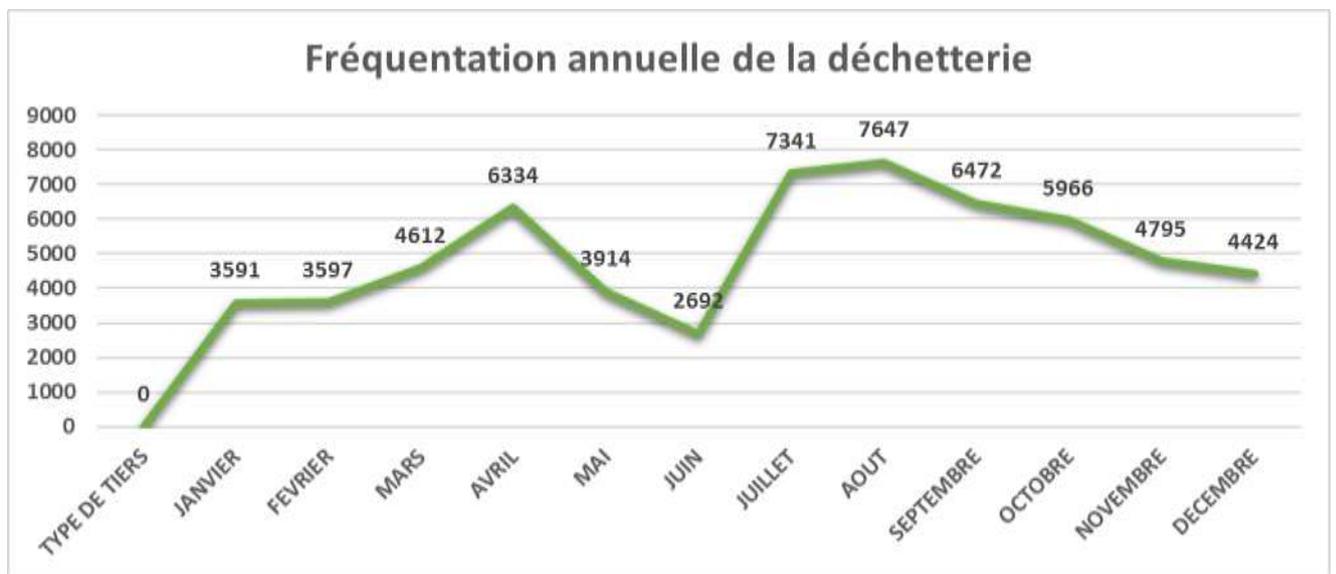
- **l'économie de 1 142 tonnes de CO2 soit l'équivalent de 640 voitures circulant pendant une année,**
- **l'économie de 130 837 litres de pétrole soit l'équivalent de 1 137 pleins d'essence,**
- **la fabrication de 1 997 882 bouteilles de verre dans les verreries françaises.**

## BILAN D'ACTIVITE :

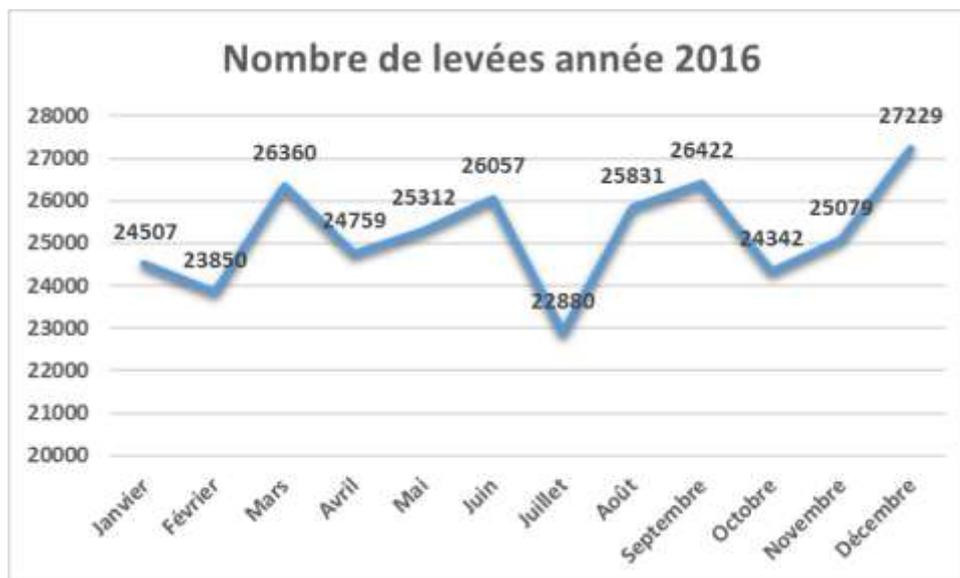
Pour l'année 2016, nous avons comptabilisé 61 385 passages à la déchetterie de Fêche l'église, 302 628 levées de bacs, et distribué 7 855 badges depuis la mise en place du contrôle d'accès.

Fréquentation de la déchetterie :

TYPE DE TIERS	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
ADMINISTRATION	84	78	115	78	48	43	109	123	133	147	134	126
ASSOCIATION	5	3	6	5	4	1	4	5	9	3	7	5
COLLECTIVITE	0	2	0	0	0	0	2	1	0	0	0	0
IMMEUBLE	32	38	41	37	27	14	52	34	42	32	28	21
PARTICULIER	3470	3476	4450	6214	3835	2634	7174	7484	6288	5784	4626	4272
<b>TOTAL</b>	<b>3591</b>	<b>3597</b>	<b>4612</b>	<b>6334</b>	<b>3914</b>	<b>2692</b>	<b>7341</b>	<b>7647</b>	<b>6472</b>	<b>5966</b>	<b>4795</b>	<b>4424</b>



Suivi annuel du nombre de levées de bacs :



## Les éléments marquants de 2016

L'année 2016 a été marquée par :

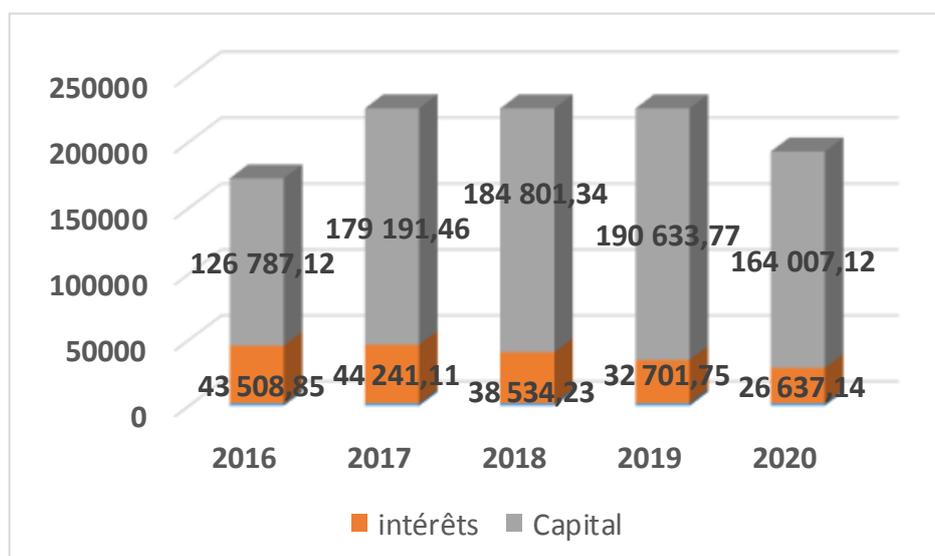
- l'attribution du marché d'étude et de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une déchetterie sur la commune de FLORIMONT.
- L'attribution du marché de mise à disposition, de l'installation et de la maintenance du système de levée embarqué.
- L'attribution du marché de fourniture de bacs roulants à couvercle jaune ou bleu, puce RFID et pièces détachées.
- l'acquisition d'un châssis-cabine de 26 tonnes de PTAC, à bras hydraulique destiné à recevoir une benne déposable (livré en janvier 2017).

## État actuel de la dette

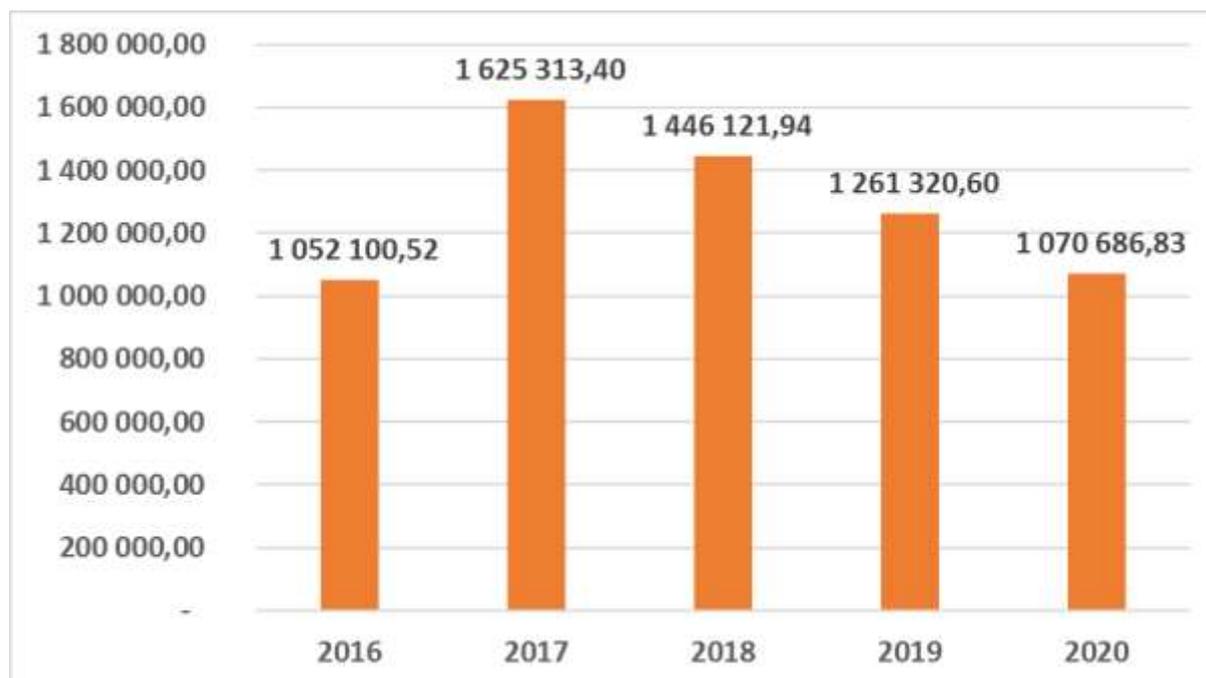
Le capital restant dû en 2017 est de 1 625 000 € correspondant à 5 emprunts à taux fixe. L'encours remboursé en 2017 sera de 223 000 € dont 179 000 € de capital et 44 000 € d'intérêts.

**Nous avons contracté un emprunt de 700 000 € en 2016. Cet emprunt est destiné à la construction de la déchetterie sur la commune de FLORIMONT, ainsi qu'à l'acquisition du châssis-cabine de 26 tonnes à bras hydraulique.**

### Evolution de l'annuité de la dette



## Capital restant dû



### Les investissements 2016 : 386 559.34 €

Dont :

L'acquisition d'un châssis-cabine 144 000 €

L'achat de bacs 34 174.32 €

L'acquisition du terrain pour la construction de la déchetterie 10 000 €

La réfection du garage 14 457.60 €

La maîtrise d'œuvre et le bornage de la déchetterie 31 632 €

### Une image du compte administratif 2016

Les premières projections laissent apparaître :

- un **résultat d'exercice excédentaire** à hauteur de **31 607.54 €** et un **résultat cumulé en fonctionnement** lui aussi **excédentaire de 458 584.72 €**.
- un **résultat excédentaire** à la section d'investissement de **829 260.98 € en 2016 (prêt débloqué en fin d'année)** et un **résultat cumulé excédentaire de 924 262.52 €** en incluant l'excédent reporté 2015.
- des **restes à réaliser** à hauteur de **224 089.60 € en dépenses**, et à hauteur de **121 241.32 € en recettes**.
- **Soit un excédent global y compris RAR de : 1 279 998.96 €**

	Résultats 2016	Résultats 2015 reportés	Tous exercices confondus	Restes à réaliser à inscrire en investissement au budget 2016	
Fonctionnement	31 607.54 €	426 977.18 €	458 584.72 €	Dépenses	224 089.60 €
Investissement	829 260.98 €	95001.54 €	924 262.52 €	Recettes	121 241.32 €

### Les tarifs 2017

#### Une augmentation à prévoir pour faire face à :

- de nombreuses incertitudes

Nous avons absorbé les augmentations du SERTRID en 2015 et en 2016 de 9 et 7 %, et ce, sans répercussion sur la facture des usagers. Il n'y a pas d'augmentation du coût de l'incinération en 2017. En sera-t-il de même en 2018 ?

Deux projets du SERTRID nous inquiètent : une nouvelle tarification comprenant une part fixe à l'habitant ou à la tonne, ainsi que la reprise de la compétence tri.

- la perte de soutien financier (-46 000 €)

Le Plan Local de Prévention des Déchets a pris fin en 2015, soit une perte de soutien de 46 000 €.

- différentes augmentations (+40 800 €)

Le coût de traitement du tri (20 000 €), l'augmentation de la Taxe générale des activités polluantes de 8.24 € à 12 € la tonne sur les encombrants et les ordures ménagères (20 800 €).

**Il est par conséquent proposé d'augmenter de 3% la part fixe et la part variable à compter du 2<sup>ème</sup> semestre 2017, à noter que la redevance n'a pas augmenté depuis 2011.**

Proposition de la nouvelle grille tarifaire :

Niveau tarifaire	Litrages	Coût participation/an 2016	Nouveau tarif 2017	Coût présentation bac bleu 2016	Nouveau tarif 2017
A	80 L	102,65	105,73	1,50	1,55
B	120 L	143,7	148,011	1,83	1,88
C	140 L	181,51	186,9553	2,00	2,06
D	180 L	240,94	248,1682	2,33	2,40
E	240L	298,2	307,146	2,82	2,90
F	360 L	397,6	409,528	3,80	3,91
G	500 L	520,78	536,4034	4,95	5,10
H	660 L	662,32	682,1896	6,26	6,45
I	770 L	759,56	782,3468	7,18	7,40

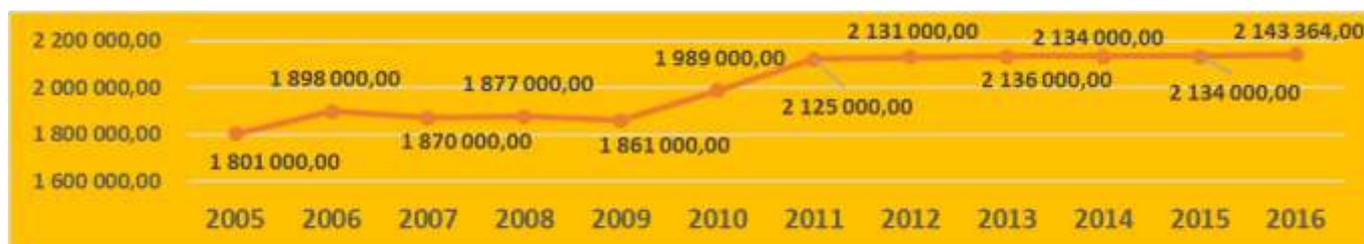
Pour une famille de 4 personnes avec une présentation par mois la facture semestrielle s'élèverait à 138.48€ au lieu de 134.45€.

L'augmentation de 3 % ne portera que sur le 2<sup>ème</sup> semestre puisque la facturation du 1<sup>er</sup> semestre a déjà été effectuée, **soit une recette supplémentaire de 31 580.13 €.**

## Les projets

Afin de desservir au mieux la totalité des habitants de la Communauté de Communes du Sud Territoire et de réduire le nombre de passages toujours plus important surtout en fin de semaine (jusqu'à 600 voitures le samedi), notre collectivité souhaite construire une deuxième déchetterie sur la commune de Florimont. Le coût estimatif des travaux s'élève à 600 000 €. Nous projetons également l'acquisition d'une nouvelle benne à ordures ménagères. La benne en service actuellement deviendra notre camion de secours.

### Evolution de la redevance incitative



A noter que la participation des usagers est stable depuis 2005, elle varie légèrement en fonction du taux de présentation du bac bleu.

## Les grandes lignes du budget primitif 2017

### En fonctionnement

#### Les dépenses 2017 : 3 083 400.00 €

##### Dont notamment :

Charges à caractère général et frais de personnel représentent **1 839 400.00**  
€

- Traitement des déchets  
1 541 000.00 €
- Frais de personnel  
851 000.00 €
- Carburants  
65 000.00 €
- Entretien matériel roulant  
60 000.00 €

Charges financières (intérêts d'emprunts) **54 000.00**  
€

Dotation aux amortissements **311 000.00**  
€

#### Les recettes 2017 : 3 460 474.72 €

##### Dont notamment :

- Participation des usagers **2 183 000.00**  
€
- Soutien des Eco-organismes **573 500.00**  
€
- Vente de matériaux **228 900.00**  
€
- Excédent reporté  
**458 584.72 €**

**Soit un excédent de fonctionnement cumulé de 377 074.72 € à la fin de l'exercice 2017.**

**(sans report : -81 510 €)**

### En investissement

#### Les dépenses 2017: 1 580 927.84 €

##### Dont notamment :

Remboursement d'emprunts en capital **179**  
**191.46 €**

Restes à réaliser

**224 089.60 €**

Autres constructions

**710 000.00 €**

Installations générales

**70 142.94 €**

Matériel de transport

**260 000.00 €**

Une enveloppe de 1 156 646.78 € sera disponible pour diverses opérations : la construction de la déchetterie de Florimont, l'acquisition d'une benne à ordures ménagères, l'achat de bacs, la vidéosurveillance des deux sites, l'achat de mobilier et de matériel informatique.

L'équipement de la nouvelle déchetterie : acquisition d'un chariot élévateur, acquisition de bennes pour la déchetterie, contrôle d'accès...

### **Les recettes 2017 : 1 580 927.84 €**

#### **Dont notamment :**

• Provision aux amortissements	<b>311 000.00 €</b>
• FCTVA	<b>98 424.00 €</b>
• Restes à réaliser	<b>121 241.32 €</b>
• Subvention d'investissement	<b>126 000.00 €</b>
• Excédent reporté	<b>924 262.52 €</b>

**Le budget d'investissement s'équilibre à hauteur de 1 580 927.84 € €**

**Le Conseil communautaire après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **De prendre acte du Débat d'Orientation Budgétaire**
- **D'adopter le Débat d'Orientation Budgétaire**

#### **2017-02-07 Adhésion à un service de médecine professionnelle et préventive**

*Rapporteur : Denis BANDELIER*

La CCST a choisi en 2012 d'adhérer au service développé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

La mise en œuvre de ce service reposait sur un marché de prestations médicales passé avec l'association « Agir Ensemble Pour notre Santé » et le « Service de Santé au Travail des Trois Chênes » entre le 1er janvier 2013 et le 31 décembre 2016.

Le Centre de Gestion était le seul interlocuteur des cabinets médicaux sur ces questions. Il encaissait les cotisations des adhérents et reversait à chaque cabinet sa quote-part au titre des prestations réalisées. Il était en outre responsable de la répartition des effectifs entre les cabinets de médecine sélectionnés.

La question du devenir du service à partir de 2017 se posant, l'établissement avait dans un premier temps opté pour la poursuite de la mission du Centre de Gestion en mandatant ce dernier pour la recherche d'un nouveau contrat de prestations avec un acteur du marché, AEPNS et le SST des trois chênes s'étant retirés du marché.

Il ne reste qu'un seul interlocuteur local susceptible de délivrer la prestation attendue : le Service de Santé au Travail Nord-Franche-Comté.

Contacté par le centre de gestion, le Directeur du SSTNFC a affirmé sa volonté de traiter la question de la fonction publique territoriale dans son entier.

Le coût d'adhésion pour 2017 est de 92,40 euros HT, soit 110,88 TTC par an et par agent, quelque soit le nombre de visites réalisées.

Il est à noter que l'adhésion au SSTNFC permet de bénéficier d'un service pluridisciplinaire associant, sous l'égide d'un médecin du travail, la participation d'ingénieurs, Ergonomes et Psychologues du travail sans aucun surcoût.

De fait, la mutualisation au travers du Centre de Gestion ne présente plus de réel intérêt compte tenu des coûts et de son incapacité à recruter un médecin du travail pour créer lui-même son propre service.

Le dernier conseil d'administration vient d'annoncer dans une délibération du 16 décembre 2016 son retrait pur et simple de la question médicale, laissant chaque collectivité en adhésion directe avec le SSTNFC sur le fondement de l'article 11 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale.

Les conditions d'adhésion au SSTNFC sont les suivantes :

Dans un premier temps, il est proposé par le SSTNFC de prendre en charge les agents considérés « à risque » à savoir notamment les agents techniques sur le terrain (environ une trentaine d'agents pour la CCST). Le reste du personnel fera l'objet d'une prise en charge progressive sur la base de recrutements de nouveaux médecins par le SSTNFC.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents décide :**

- **de demander l'adhésion de la CCST au Service de Santé au Travail Nord Franche-Comté à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017, dans les termes précisés ci-dessus,**
- **d'autoriser le Président à signer tous documents y afférents.**

#### **2017-02-08 Travaux de mise en séparatif de l'assainissement sur diverses rues de Fêche l'Eglise-2017**

*Rapporteur : Jean-Claude TOURNIER*

*Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 26 janvier 2017,*

*Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 16 février 2017,*

Les travaux consistent en la mise en séparatif de l'assainissement sur diverses rues de la commune de Fêche l'Eglise, soit:

- la création d'un réseau de collecte d'eaux usées strictes sur diverses rues de la commune en DN 200-250, sur 1442 ml,
- la création de 50 branchements neufs.

Après consultation des entreprises, la commission d'appel d'offres, réunie le 16 février 2017 a retenu l'offre économiquement la plus avantageuse proposée, par l'entreprise COLAS, pour un montant de 422 770.92 euros HT.

L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse soutient les études de maîtrise d'œuvre et les travaux d'assainissement. Il est proposé au Conseil Communautaire d'effectuer une demande d'aides financières auprès de cet organisme pour ces travaux, à son taux maximum.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents décide :**

- **de valider l'attribution du marché,**
- **d'autoriser le Président à signer tous les actes administratifs, juridiques et financiers afférents à cette opération,**
- **d'autoriser le Président à demander auprès de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse les aides financières relatives aux études et travaux de mise en séparatif,**

- de réaliser cette opération d'assainissement collectif (études et travaux), selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'assainissement (ou le cas échéant de sa déclinaison régionale),
- de mentionner dans les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises que l'opération sera réalisée sous charte qualité nationale des réseaux d'assainissement,
- de solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau pour la réalisation de cette opération.

## **2017-02-09 Service Ordures Ménagères-Création d'un poste dans le cadre du dispositif emplois avenir**

*Rapporteur : André HELLE*

Le dispositif des emplois d'avenir vise à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes sans emploi, âgés de 16 à 25 ans peu ou pas qualifiés ou résidant dans des zones prioritaires.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat liée à l'engagement de la collectivité en matière d'accompagnement du jeune (*contenu du poste, tutorat, formation,...*).

Les jeunes sont recrutés dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé qui bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est, sauf dérogations particulières, de 35 heures par semaine, la durée du contrat est normalement de 36 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

*Vu la loi n° 2012 – 1189 du 26 octobre 2012 portant création des emplois d'avenir;*

*Vu le décret n° 2012-1210 du 31 octobre 2012 portant création des emplois d'avenir;*

*Vu le décret n°2012-1211 du 31 octobre 2012 tirant les conséquences des articles 7, 8 et 13 de la loi portant création des emplois d'avenir;*

*Vu la circulaire ministérielle (DGEFP) n°2012-20 du 02 novembre 2012 relative à la mise en œuvre des emplois d'avenir;*

*Vu l'article L.5134-110 du code du travail,*

Il est possible pour la CCST de créer un poste d'emploi d'avenir pour un coût mensuel d'environ

621, 54 euros :

- SMIC : 1 480, 27 euros Brut
- Montant de l'aide : 1 110, 20 euros
- Cotisations patronales réduites à charge de l'employeur : 251, 47 euros

**Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents décide :**

- **De valider la création d'un poste dans le cadre des emplois d'avenir, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017** dans les conditions suivantes :
  - Durée des contrats : 36 mois
  - Durée hebdomadaire de travail : 35 H
  - Rémunération : SMIC
- **D'autoriser le Président :**
  - **à signer tout document administratif, juridique ou financier relatif à cette prise de décision.**

## **2017-02-10 Travaux de réhabilitation des réservoirs d'eau potable sur tour de Lepuix Neuf et Chavannes les Grands**

*Rapporteur : Thierry MARCJAN*

*Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 26 janvier 2017*

*Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 16 février 2017*

Dans le cadre de notre schéma directeur d'eau potable et de la programmation quinquennale 2016 – 2021 validés par la commission eau – assainissement et le conseil communautaire en avril et juillet 2015, des travaux de réhabilitation lourde des réservoirs d'eau potable sur tour de Lepuix-Neuf et Chavannes les Grands ont été planifiés.

Après consultation des entreprises, la commission d'appel d'offres, réunie le 16 février 2017 a retenu les offres économiquement les plus avantageuses suivantes :

- Lot 1 (gros œuvre) : entreprise Téos pour un montant de 190 941.90 euros HT.
- Lots 2 (serrurerie – métallerie – menuiserie), lot 3 (traitement de la cuve) et lot 4 (étanchéité du dôme) : entreprise Etandex pour des montants respectifs de 63 704.69 euros HT (variante obligatoire garde-corps neufs), 118 000 € HT et 25 688.88 euros HT.
- Lot 5 : entreprise Résina pour un montant de 55 491.89 euros HT.

Pour information, cela représente une dépense totale de 453 827.36 euros HT.

**Le Conseil communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents décide :**

- **de valider l'attribution des différents marchés,**
- **d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2017,**
- **d'autoriser le Président à signer tous les actes administratifs, juridiques et financiers afférents à cette opération.**

## **2017-02-11 Travaux de sécurisation de l'unité de distribution de Delle-Faverois**

*Rapporteur : Thierry MARCJAN*

*Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 26 janvier 2017*

*Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 16 février 2017*

Dans le cadre de notre schéma directeur d'eau potable et de la programmation quinquennale 2016 – 2021 validés par la commission eau – assainissement et le conseil communautaire en avril et juillet 2015, des travaux de sécurisation de l'unité de distribution de Delle – Faverois ont été planifiés. Ces travaux consistent par la mise en service d'une seconde canalisation d'adduction d'eau reliant les puits F1 et F2 de Faverois et le réservoir de Delle.

Après consultation des entreprises, la commission d'appel d'offre, réunie le 16 février 2017 a retenu l'offre économiquement la plus avantageuse proposée, par l'entreprise Eurovia pour un montant de 494 822.68 euros HT.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents décide :**

- **de valider l'attribution du marché,**
- **d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2017,**

- d'autoriser le Président à signer tous les actes administratifs, juridiques et financiers afférents à cette opération.

**2017-02-12 Zone d'activités des Grands Sillons à Grandvillars-Plate-formage pour l'accueil d'une entreprise à besoins spécifiques-Demande de subventions**

Rapporteur : Christian RAYOT

*Vu la délibération n° 2017-01-22 relative à la vente d'une parcelle de foncier Zac des Grands Sillons à la Société POLYGRANIT,*

La société Polygranit, installée à Grandvillars rue de la Batterie, tant en raison du développement de ses marchés que des investissements que l'entreprise va réaliser, souhaite implanter un nouveau site sur la Zac des Grands Sillons à Grandvillars qui correspond pleinement à ses attentes :

- Proximité avec l'ancienne entreprise évitant un important déplacement des salariés
- Eloignement des espaces d'habitation
- Accès rapide à la RN 1019 et aux circuits de logistiques
- Disponibilité d'un terrain permettant de répondre aux développements futurs
- Centralité vis à vis des clients et lieux de ventes.

Le terrain ciblé sur la zone d'activités représente une surface totale de l'ordre de 15 000 m<sup>2</sup> (comprenant une partie non constructible en raison de la présence d'éléments boisés à conserver) à prendre dans la parcelle Section A n° 1104 d'une surface totale de 3ha54aet 63ca

Compte tenu de l'activité particulière de l'entreprise (taille de granit et autres roches), le terrain ne peut en l'état satisfaire aux contraintes de fortes portances de l'entreprise. Il convient donc de compléter l'aménagement standard initial de la zone par un renforcement de la structure de son sol afin d'admettre l'installation des infrastructures visées.

La collectivité projette donc de plate-former le terrain selon une méthode à établir en fonction des études de sols et expertise du maître d'œuvre pour optimiser les performances du sol avant cession du terrain à l'entreprise en vue de l'implantation immédiate mais aussi son extension.

Le montant estimatif de ces travaux s'élève à 500 000,00 € HT.

Ainsi, l'objectif est de solliciter l'Etat, via la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux ainsi que la Région Bourgogne-Franche-Comté conformément au tableau de financement ci-dessous.

**Tableau de financement prévisionnel :**

Dépenses (en euros HT)		Recettes		
Études préalables	5 000,00	État DETR	100 000,00	20 %
Travaux	450 000,00	RBFC	100 000,00	20 %
Frais de maîtrise d'œuvre + annexes (CT/SPS)	45 000,00	CCST autofinancement	300 000,00	60%
<b>TOTAL</b>	<b>500 000,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>500 000,00</b>	<b>100%</b>

**Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à 32 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions des membres présents décide :**

- **D'adopter le projet de plate-formage de la parcelle destinée à être vendue pour un montant estimatif de 500 000 € HT,**
- **D'adopter le plan de financement ainsi présenté ci-dessus, et de solliciter une aide financière de l'Etat au titre de la DETR ainsi que de la Région Bourgogne-Franche-Comté, et toute autre subvention (Etat, Région, Département etc...), la participation de la CCST venant équilibrer l'opération,**
- **D'autoriser le Président à négocier et à signer tout document relatif à cette prise de décision.**

### **2017-02-13 Bilan révisé au 31 décembre de la Z.A. des Popins à BEAUCOURT**

*Rapporteur : Christian RAYOT*

*Vu la délibération n°2004/03/08 concernant la Convention publique d'aménagement avec la SODEB pour la zone d'activités « Les Popins » ;*

*Vu la Convention publique d'aménagement de la zone d'activités « Les Popins » à Beaucourt signée le 21 juin 2004 ;*

La SODEB, dans le cadre de sa convention publique d'aménagement et de gestion de la zone d'activité « Les Popins » doit présenter annuellement un rapport, faisant état de l'équilibre budgétaire de l'opération et de son évolution. Ce dernier est soumis à l'approbation de la collectivité délégataire à travers une délibération du Conseil Communautaire.

Il reste 7 731 m<sup>2</sup> de terrain à commercialiser.

Le prix de cession dans le bilan est fixé à 11,50 €/m<sup>2</sup>.

Au 31 décembre 2015, neuf cessions pour des implantations industrielles et artisanales ont été réalisées ainsi que deux cessions à un même particulier pour un montant global de 433 000 €.

La collectivité a consenti à l'opération des avances remboursables pour un montant de 218 500 € dont 60 000 € lui ont été remboursés en mars 2015. Le solde des avances sera remboursé dès que la trésorerie de l'opération le permettra.

Après demande de la Collectivité, et en vue de la rétrocession des voiries à celle-ci, des travaux de remise en état des voiries ont été réalisés à l'automne 2015 par l'entreprise ROGER MARTIN pour un montant de 13 062.78 € TTC.

Afin d'équilibrer le bilan, la collectivité devra participer financièrement à hauteur de 61 500 € en fin d'opération. Le montant de cette participation est inchangé par rapport au précédent bilan.

Au 31 décembre 2015, l'excédent de trésorerie est de 46 200 €.

Le bilan complet est disponible sur demande.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents décide :**

- **de valider le bilan de zone présenté par la SODEB en sa qualité d'aménageur,**
- **d'autoriser le Président à signer tout document administratif, juridique ou financier relatifs à cette prise de décision.**

## **2017-02-14 Bilan révisé au 31 décembre 2015 de la Zone d'activités Le Technoparc à Delle**

*Rapporteur : Christian RAYOT*

*Vu la délibération n°2004/03/08 concernant les Conventions publiques d'aménagement avec la SODEB pour les zones d'activités « Le Technoparc » et « Les Popins »;*

*Vu la Convention publique d'aménagement de la zone d'activités « Le Technoparc » à Delle signée le 21 juin 2004 ;*

La SODEB, dans le cadre de sa convention publique d'aménagement et de gestion de la zone d'activités « Le Technoparc », doit présenter annuellement un rapport, faisant état de l'équilibre budgétaire de l'opération et de son évolution. Ce dernier est soumis à l'approbation de la collectivité délégataire à travers une délibération du Conseil Communautaire.

Il reste 66 127 m<sup>2</sup> à commercialiser dont 19 866 m<sup>2</sup> immédiatement commercialisables.

Le prix de cession dans le bilan est ajusté à 18,25 € HT/m<sup>2</sup> (18.19 €HT/m<sup>2</sup> au dernier bilan révisé 2014).

Au 31 décembre 2015, sept cessions pour des implantations industrielles ou artisanales et deux cessions à l'Etat ont été réalisées pour un montant global de 2 122 900 €.

Le montant des travaux réalisés (tranche 1 en partie, tranche 2, bassin de rétention, tranche 5) y compris les honoraires techniques s'élève à 2 432 400,00 €.

La fin des aménagements de la tranche 1 sera réalisée en fonction de la commercialisation des parcelles.

Les travaux de la tranche 2 sont achevés.

Les travaux de la tranche 3 et 4 sont programmés en 2017 pour une partie de la tranche 4 dans le cadre du projet d'extension de la société ML3 et en 2019-2020 pour le restant.

Les travaux de la tranche 5 (viabilisation des terrains côté Lebetain) ont été achevés en 2015 pour permettre l'implantation du projet de micro-crèche dont les travaux ont démarré.

En ce qui concerne les terrains situés côté LEBETAIN, et compte tenu des contraintes topographiques du site, il a été considéré que ce secteur représentait une surface cessible de 15 000 m<sup>2</sup> sur les 32 525 m<sup>2</sup> qu'ils représentent. Le prix de cession est ajusté à 30 € HT/m<sup>2</sup> mais la collectivité se réserve le droit de négocier de gré à gré ce prix de cession avec les futurs acquéreurs.

A noter que la parcelle de terrain de 6 ha 26 ca 48 est propriété de la CCST. Sa valeur vénale n'est donc pas prise en compte dans le bilan des recettes de cessions du présent bilan de l'opération.

Au 31 décembre 2015, le montant de la seconde avance remboursable s'élève à 570 900 €. Cette avance sera remboursée dès que la trésorerie de l'opération le permettra.

L'opération présente un solde de trésorerie de 109 100 € au 31 /12/2015.

Le bilan complet est disponible sur demande.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents décide :**

- **de valider le bilan de zone présenté par la SODEB en sa qualité d'aménageur,**
- **d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à cette prise de décision.**

## **2017-02-15 Contrat de ruralité**

*Rapporteur : Christian RAYOT*

Vu la circulaire du ministère de l'aménagement du territoire, de la ruralité et des collectivités territoriales du 23 juin 2016 portant sur l'organisation de contrats de ruralité

Un contrat de ruralité sera prochainement signé entre l'Etat et la Communauté de Communes. L'objet de ce contrat entre l'Etat-EPCI cible la déclinaison des mesures des Comités Interministériels aux ruralités au niveau local. A ce titre, ce contrat est un acte fondateur d'engagements mutuels pour la réalisation d'actions structurantes au sein du Sud Territoire. Il permet d'identifier les actions d'ores et déjà connues qui pourront s'intégrer dans les politiques de soutiens prioritaires de l'Etat à moyen terme.

Ce contrat s'articule sur cinq volets prioritaires du ministère, complétés en fonction des besoins :

- accessibilité aux services et aux soins ;
- développement de l'attractivité (économie, numérique, téléphonie mobile, tourisme, etc ;...)
- redynamisation des bourgs-centres, renforcement des centralités et soutien au commerce de proximité ;
- mobilités ;
- transition écologique ;
- cohésion sociale.

Le contrat est établi pour une durée de 6 ans, avec une clause de révision annuelle. Le contrat ne constitue pas en soi un engagement de financement de l'Etat définitif mais démontre de la cohérence de la stratégie globale de la Communauté de Communes en matière d'aménagement et de structuration de son territoire avec les orientations et le soutien de l'Etat. Chaque projet présenté donnera lieu à un dépôt de demande de financement individuel sur la base des fléchages initiés dans le contrat et les soutiens seront attribués « au fil de l'eau ».

600 millions d'euros sont réservés au titre de la ruralité dont 11 000 000 € au titre de la Préfecture de la Région Bourgogne Franche Comté pour les contrats de ruralité.

Outre les crédits spécifiques, le contrat peut s'appuyer sur les financements de droit commun tel que les dotations DETR, volet territorial CPER, crédits européens, etc et autres fonds d'appel à projet.

Basé sur un diagnostic du Sud Territoire expertisant ses forces, ses faiblesses, les opportunités et les menaces, le contrat de ruralité conduit à la définition d'actions entre l'Etat et la Communauté de Communes en phase avec les axes ci-dessus. Ces dernières se caractérisent par leurs effets structurants pour le territoire.

Ces opérations sont intégrées dans une temporalité contractuelle et priorisent les opérations ciblées sur 2017 conformément à la condition de revoyure annuelle du contrat de ruralité. Elles sont associées à une estimation financière pour chaque projet et un fléchage vers les subventions potentielles attendues.

Le projet de contrat de ruralité décrit un ensemble de 27 projets structurants qui intègrent tant les projets de la Communauté de Communes que de ses communes pour un cout total de travaux ou opérations estimatif de 16 667 000 € dont 10 657 000 € pour la période 2017-2018 (cf contrat et tableau synthétique et financier en pièce jointe). Les besoins de financement par le volet ruralité sont estimés, en fonction des projets 2017, à 887 000 €. La priorité ayant été donnée aux projets matures apportant l'assurance de leur réalisation dans la période ciblée, les soutiens financiers apportés par l'Etat dans le cadre de ce contrat contribuent par là même à

accompagner et renforcer notre effort soutenu dans l'investissement local des collectivités publiques en dépit de l'austérité budgétaire et de la raréfaction des ressources.

Il s'agit là aussi d'un geste fort démontrant de la dynamique durable de notre territoire mettant tout en œuvre pour investir dans ses potentiels présents et futurs, potentiels reconnus par l'Etat et par nos autres partenaires. Pour se faire, ce contrat de ruralité se devra toutefois de rester évolutif dans le temps quant aux projets comme quant aux moyens déployés.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à 34 voix pour et un contre des membres présents décide :**

- **De valider les axes de projets présentés dans le présent contrat de ruralité (en annexe) et s'engager auprès de l'Etat à leur réalisation dans la mesure de ses possibilités et des moyens disponibles ;**
- **D'autoriser M. le Président à négocier, réviser et signer le présent contrat de ruralité avec l'Etat et engager la Communauté de Communes par sa signature ;**
- **D'autoriser le Président à solliciter toutes les subventions, concours financiers et répondre aux appels à projets en lien avec les axes énoncés pour en compléter le financement.**

*Annexes : Contrat de ruralité et détail chiffré*

**2017-02-16 Service eau et Assainissement-Attribution marché de travaux concernant l'entretien, la réparation et l'extension des réseaux en eau potable et en assainissement sur le périmètre de la CCST**

*Rapporteur : Thierry MARCJAN*

*Vu les procès-verbaux de la commission d'appel d'offres du 16 février et 09 mars 2017*

Dans le cadre de la gestion directe des services publics de l'eau et de l'assainissement collectif, une consultation a été réalisée pour des travaux d'entretien, réparation et extension de réseaux d'eau potable et d'assainissement (réseaux principaux et branchements) sur le périmètre d'intervention de la CCST pour la période ferme du 21 mars 2017 au 20 mars 2020.

Ce marché vient en « soutien logistique et matériel » au service des eaux et de l'assainissement afin de répondre à ses obligations de production, distribution, stockage, collecte et raccordement des abonnés en eau potable et assainissement.

La commission d'appel d'offres réunie les 16 février et 9 mars dernier propose d'attribuer le marché au groupement d'entreprises solidaires Dodivers - Malnati – Colas comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents décide :**

- **de valider l'attribution du marché ci-dessus présenté,**
- **d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets annexes eau potable et assainissement**
- **d'autoriser le Président à signer tous les actes administratifs, juridiques et financiers afférents à cette opération.**

**2017-02-17 Désignation des représentants de la CCST au sein du Comité de suivi relatif à la convention entre le Conseil Départemental et Orange pour le déploiement de la fibre sur le Très Haut Débit dans le Territoire de Belfort**

*Rapporteur : Christian RAYOT*

Le 16 février dernier a eu lieu, à l'Hôtel du Département, la signature de la convention entre le Conseil Départemental et Orange, relative au déploiement de la fibre sur le très haut débit dans le Territoire de Belfort.

Le Conseil Départemental, par courrier en date du 28 février 2017, reçu à la CCST en date du 7 mars, nous sollicite afin de désigner un représentant de notre intercommunalité dans le cadre du comité de suivi relatif à cette convention.

Suite à l'entretien téléphonique entre Christian RAYOT et Florian BOUQUET, et à l'accord de ce dernier, il a été convenu de désigner 2 représentants pour la Communauté de Communes du Sud Territoire.

Il est donc proposé de désigner en tant que représentants de la CCST, Messieurs Christian RAYOT et Jean-Louis HOTTLET

**Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents décide :**

- **De valider la désignation de :**
  - **Christian RAYOT**
  - **Jean-Louis HOTTLET**

**En tant que représentants de la CCST au sein du Comité de suivi relatif à la convention entre le Conseil Départemental et Orange pour le déploiement de la fibre sur le Très Haut Débit dans le Territoire de Belfort.**

**2017-02-18 Modification des indemnités mensuelles de fonction du Président et des vice-Présidents**

*Rapporteur : Christian RAYOT*

*Vu la délibération du conseil communautaire en date du 17 avril 2014 relative à la fixation des indemnités mensuelles de fonction du Président et des Vice-présidents,*

Depuis le début de l'année 2017, les indemnités de fonction des élus ont évolué du fait de deux éléments :

- l'augmentation le 1er janvier 2017 de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction, de 1015 à 1022
- la majoration de la valeur du point d'indice de la fonction publique de 0,6 % au 1er février 2017.

Toutefois pour les délibérations indemnitaires (Président et Vice-présidents de la CCST) qui faisaient référence expressément à l'indice brut terminal 1015, une nouvelle délibération est nécessaire.

Il convient donc de reprendre une délibération visant « l'indice brut terminal de la fonction publique » sans autre précision, car une nouvelle modification de cet indice est prévue en janvier 2018.

Cette délibération précisera exceptionnellement une date d'effet au 1er janvier 2017.

### Indemnité du Président

POPULATION TOTALE	TAUX (en %) de l'indice brut terminal de la fonction publique
de 20 000 à 49 999	<u>67,50%</u>

### Indemnité des Vice-présidents

POPULATION TOTALE	TAUX (en %) de l'indice brut terminal de la fonction publique
de 20 000 à 49 999	<u>24,73%</u>

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à 32 voix pour et 2 abstentions des membres présents décide :

- d'octroyer au Président une indemnité à hauteur de 67,50 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, liée à sa fonction, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017,
- d'octroyer aux Vice-présidents une indemnité à hauteur de 24,73 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, liée à leur fonction, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017,
- que les indemnités de fonction soient payées mensuellement.

### 2017-02-19 Décisions prises par délégations

Rapporteur : Christian RAYOT

Opérations	Libellé	Tiers concernés	Montant TTC	Président Vice- Président	Date
Zac du Technoparc - Zacs des Grands Sillons et des Chauffours	Analyse bassins de rétention	Laboratoire PMA – Voujeaucourt	2031.66€	C.RAYOT	02/02/2017
Zac des Grands Sillons Grandvillars	Etudes Géotechniques	Hydrogéotechniques Est	8460.00€	C.RAYOT	08/02/2017

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents décide :

- De prendre acte du tableau ci-dessus des décisions prises par délégations.

Le secrétaire de Séance

Robert NATALE